

OFIS SECURITY SYSTEMS

Kello VISIO X7

La Gestion des Temps de Présence

Optimiser la Gestion des Ressources pour gagner en productivité

Tél: 01 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

LA SEMAINE AFRICAINE

64^{ème} année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3624 du Vendredi 9 Septembre 2016 - 64^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Cette semaine au Vatican

Sainte Mère Teresa de Calcutta: la Mère des pauvres



Mère Teresa (P.9)

22^{ème} édition de la Cop à Marrakech

Le Maroc se prépare à accueillir le prochain sommet mondial sur le climat (P.3)

Point de vue

La grande prairie ou comment le cabri broute où il est attaché

Par Mambou Aimée Gnali. (P.6)

Fecodho (Fédération congolaise des droits de l'homme)



Céphas Germain Ewangui interpelle la ministre Lydia Mikolo sur la rupture des A.r.v

Céphas Germain Ewangui (Ph.) demande même l'ouverture d'une information judiciaire, pour «homicide involontaire» et «non-assistance à personne en danger». (P3)

C.r.m (Centre de recherches géologiques et minières)

Brazzaville va abriter la première conférence internationale sur les matériaux, l'environnement et l'entreprenariat

Hilaire Elenga, directeur général du C.r.m.g. (P.5)



ESCIC

RESTER AU CONGO ET ETRE DIPLOME DES UNIVERSITES D'EUROPE, C'EST DESORMAIS POSSIBLE, AVEC L'ECOLE CONSULAIRE DE POINTE-NOIRE ESCIC

Ouverture des inscriptions pour la promotion 2016-2017:

- Bachelor en anglais pour les bacheliers toutes séries (diplôme de IFAM/France).
- Bachelor BBA 3 en français et en cours du soir pour les détenteurs de BTS (IFAM).
- Master of Business Administration, MBA (diplôme de ESLSCA/France).
- Master en Management des Ressources Humaines, MRH (diplôme de ESLSCA).
- Master en Contrôle de Gestion, MCG (diplôme de ITESCIA Paris).
- Master en Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement, MQHSE (ITESCIA).
- Master en Management des organisations (ESLSCA).

Tél.: 06 638 85 87; 04 43 148 27-escicinfo2013@gmail.com; site web: www.escic-cg.com

OKEN PALACE HOTEL
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !
A partir de 25.000 Fcfa

OKEN PALACE HOTEL

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89

ETUDE DE MAITRE ARETA PASCALE STELLA URSULA MOUELLET
 Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET
 Notaire
 Tel: 05 520.40. 97/06969.10.49 margarose2007@yahoo.fr

INSERTION LEGALE

Suivant acte reçu par Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 4 août 2016, enregistré au domaine des timbres sous le numéro F°0145/3 N°0349;

Il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée

Dénomination: MINING ALIMA TRADING COMPAGNIE

Capital social: 10.000.000 F CFA divisé en 100 parts sociales de 10.000 francs CFA;

Siège social: à Les Sara, département du Kouilou.

Objet social: L'exploitation minière.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.

Immatriculation: la société est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro

RCCM CG/PNR/16 B1180 -16 DA 429 du 9 août 2016

Gérance: la société est gérée et administrée par Monsieur ZHAO XIQING.

Pour insertion
Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET
 Notaire

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
 Notaire

Sise 55, rue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, en face du café de Paris, marché plateau, centre-ville, Pointe-Noire, téléphone: 066574555/04433 8796

INSERTION LEGALE

SOCIETE DE PRESTATIONS DE SERVICES ZOOTECHNIQUES ET AGRICOLES «PRESZA-CONGO»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de UN MILLION FCFA
 Route de l'aéroport, quartier base aérienne
 Téléphone: 06 637 1192, B.P: 4011
 RCCMN°CG/PNR/11 B 2014
 Pointe - Noire

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, le 15 Décembre 2010, dûment enregistré le 17 Décembre 2010, sous le folio 109/4, n° 902, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Objet: la société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo, et dans tous autres pays :

- Conception et mise en place des projets agropastoraux ;
- Importation et vente des poussins d'un jour d'origine européenne ;
- Suivi technique des élevages ;
- Elevage des volailles et vente des œufs frais de table et des poulets de chair vifs de ferme ;
- Vente des matériels et intrants pour aliments bétail ;
- Import-Export.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Dénomination sociale : SOCIETE DE PRESTATIONS DE SERVICES ZOOTECHNIQUES ET AGRICOLES en sigle PRESZA-CONGO.

Adresse: Route de l'aéroport, quartier base aérienne, Téléphone: 06 637 11 92, - BP : 4011

Administration: la Gérance est assurée par Monsieur Grégoire ADANMADO pour une durée de quatre ans

RCCM : elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG/PNR/11 B 2014.

Pour avis
Le Notaire
Maître Brislaine KOUTOU

EUCALYPTUS FIBRE CONGO SA

«E.F.C.»

Société Anonyme « SOCIETE EN LIQUIDATION»
 Au capital de 14.000.000.000 de Francs CFA

Siège social: Avenue Benoît Loembet, Zone Industrielle KM4, B.P.682, Pointe-Noire;
Immatriculation au RCCM : RCCM : CG PNR 2008 B 408

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale à Caractère Mixte en date du 22 juillet 2016, l'Actionnaire Unique a décidé la dissolution anticipée et sa mise en liquidation à compter du 22 juillet 2016 suite à la résiliation du bail emphytéotique conclu avec le Gouvernement de la République du Congo.

L'assemblée a nommé les personnes ci-après en qualités de liquidateurs:

1: Monsieur Jun TIAN, de nationalité chinoise, né le 10 août 1974, à Hunan en Chine;

2: Monsieur Maurice GOMA, de nationalité congolaise, né le 22 septembre 1958, à Sibiti République du Congo;

3: Monsieur DIAMESSO Tudiengele, de nationalité congolaise, né le 18 décembre 1960, à Mbanza-Ngungu RDC ;

Tous demeurant à Pointe-Noire, l'Assemblée leurs a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé sur l'Avenue Benoît Loembet, Zone Industrielle KM4, B.P. 682, Pointe-Noire, République du Congo.

C'est à cette adresse que les correspondances devront être envoyées et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Les créanciers sont invités à déposer leurs dossiers de créances, pendant la période allant du 02 Aout au 1er octobre 2016. Dépasser cette date, le comité de liquidation se réserve le droit de ne pas considérer la créance.

Mention en est faite au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
 Notaire

Sise 55, rue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, en face du café de Paris, marché plateau centre-ville, Pointe-Noire, téléphone: 0665745 55/04433 8796

INSERTION LEGALE

«VETO-SERVICES»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de DIX MILLIONSFCFA
 Route nationale n°1, en face de la société AGROFAB, quartier Vindoulou
 Téléphone: 05 550 01 38 - RCCM N° CG/PNR/16 B 965
 Pointe - Noire

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, le 19 février 2016, dûment enregistré le 02 mars 2016, sous le folio 042/7, n°0106, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Objet: la société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo, et dans tous autres pays :

- Importation et vente des médicaments vétérinaires et matériels d'élevage;
- Traitement préventif et curatif des animaux; Importation des intrants pour aliments de bétail;
- Elevage et vente des produits agricoles;
- Réalisation des projets d'élevage clé en mains;
- Import-Export.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Dénomination sociale: «VETO-SERVICES»,

Adresse: Route nationale n°1, en face de la société AGROFAB, quartier Vindoulou, Téléphone: 05.550.01.38

Administration: la Gérance est assurée par Monsieur Victor MOUELE pour une durée de deux ans

RCCM : elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG/PNRJ 16 B 965.

Pour avis
Notaire
Maître Brislaine KOUTOU

22^{ème} édition de la Cop à Marrakech

Le Maroc se prépare à accueillir le prochain sommet mondial sur le climat

Un an après la Cop 21 à Paris en France, qui a accouché d'un accord international sur le climat fixant comme objectif de limiter le réchauffement de la planète entre 1,5°C et 2°C, d'ici à 2100, les pays du monde se donnent encore rendez-vous à Marrakech, au Maroc, du 7 au 18 novembre 2016, pour la 22^{ème} édition de la Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, en sigle Cop 22. Les autorités marocaines se préparent comme il se doit pour accueillir cet événement mondial. 55 journalistes africains de la presse écrite, audiovisuelle et électronique (tant publique que privée), ont été invités à séjourner au Maroc, pour voir le niveau de préparation de cet événement. Le Congo y est représenté par Véran Carrhol Yanga, du bi-hebdomadaire La Semaine Africaine, et Laudes Martial Mbon, de l'hebdomadaire Tam-Tam d'Afrique.

Organisé à l'initiative du comité de la Cop 22, le voyage de presse des journalistes africains au Maroc, qui a lieu, du 2 au 11 septembre 2016, a pour, entre autres objectifs de présenter aux journalistes la ville de Marrakech et le site Bab Ighli, qui accueillera la Cop 22, et renforcer l'intérêt de la communauté journalistique aux enjeux de la Cop de Marrakech. Selon les organisateurs, cette rencontre se veut africaine et devra contribuer à la mise en œuvre de l'accord de Paris (Cop 21), en renforçant la mobilisation de tous les acteurs. Après la visite de Casablanca, la capitale économique, avec sa très imposante mosquée Hassan II, les journalistes africains invités ont mis le cap, lundi 5 septembre 2015, sur la capitale politique, Rabat, où ils ont participé, à l'hôtel Golden Tulip, à la «Cop academy», une sorte de conférence-débat au cours de laquelle les journalistes ont suivi

quatre exposés: «La finance climat au service de l'atténuation et de l'adaptation, particulièrement de la Triple A», développé par M. Said Benryane, ambassadeur, conseiller du président de la Cop22; «Les engagements du secteur privé, africain en particulier, dans la lutte contre les changements climatiques et pour saisir les opportunités de l'économie verte» et «Capacity building et réseau des centres d'excellence: quelle place pour l'Afrique?», par M. Nizar Baraka, président du Comité scientifique de la Cop22; «L'Afrique et les négociations climat: l'apport de l'accord de Paris pour le Sud et le continent africain, en particulier», par M. Mohamed Benyahia, chef du pôle «Side events». Le tout s'est déroulé en présence de Mme Samira Sitail, chef du pôle de la presse et de la communication de la Cop 22. Le mardi 6 septembre, la délégation des journalistes africains était face à MM. Charki Draiss,



Mme Samira Sitail.



Des participants à la rencontre.

ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, Abdelhak El Khayam, directeur du B.c.i.j (Bureau central d'investigation judiciaire) et Aziz Akhannouch, ministre de l'agriculture et de la pêche maritime. Ces autorités marocaines ont donné l'assurance que tout est mis en œuvre, pour que le rendez-vous de la Cop 22, qui mettra le Royaume chérifien sur la sellette, tienne toutes ses promesses et fasse date. Le continent africain est l'un des plus touchés par le changement

climatique. Rareté de l'eau, intensification des phénomènes naturels (sécheresse, inondation, érosions, etc.), les conséquences sont nombreuses et déjà visibles. Si rien n'est fait, l'Afrique ne pourra subvenir qu'à 13% de ses besoins alimentaires d'ici à 2050. Alors qu'il ne représente que 3% des émissions de gaz à effet de serre, le continent n'a reçu, jusque-là, que 4% des financements liés au climat.

Véran Carrhol YANGA

Cipres (Conférence interafricaine de la prévoyance sociale)

Vers la création d'un Fonds d'investissement africain

Brazzaville a abrité, du 7 au 8 septembre 2016, une rencontre des directeurs généraux des organismes africains de prévoyance sociale, affiliés à la Cipres (Conférence interafricaine de la prévoyance sociale). La réunion, qui s'est déroulée à la Résidence Elonda, à Kintélé, en banlieue Nord de Brazzaville, a eu pour objectif de sélectionner le cabinet chargé de réaliser l'étude de faisabilité pour la création du F.i.a (Fonds d'investissement africain), dont l'objectif est de sécuriser et de rentabiliser les ressources financières des organismes de prévoyance sociale. Ouverts par Frédéric Manienzé, directeur de cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale, en présence d'Innocent Makoumbou-Mbaloula, secrétaire exécutif de la Cipres, d'Evariste Ondongo, directeur général de la C.n.s.s (Caisse nationale de sécurité sociale), cette conférence a connu la participation des représentants des deux cabinets conseil présélectionnés pour l'étude: Deloitte conseil et Finactu.



Les participants à l'ouverture des travaux.

La rencontre de Brazzaville fait suite à celle tenue, du 27 au 28 janvier 2016, toujours dans la capitale congolaise. Elle a été consacrée à l'examen des termes de référence sur la mise en place du F.i.a. Ces termes de référence ont été élaborés par un comité restreint mis en place par le conseil des ministres de la Cipres.

Dans son mot de bienvenue, Evariste Ondongo s'est réjoui de la volonté affichée par les autorités congolaises d'abriter, dans leur pays, les rencontres liées à la création du F.i.a et celles de la Cipres. Ceci est la preuve manifeste de leur attachement aux idéaux d'intégration africaine. Le directeur général de la C.n.s.s a évoqué aussi la situation économique morose que connaissent les pays africains, en invitant ses collègues à redoubler d'efforts, pour éviter d'être affectés par cette récession économique. «En tant qu'acteurs financiers, il nous revient de multiplier des initiatives, afin que le secteur de la prévoyance sociale, l'un des maillons sensibles des politiques socio-économiques de nos gouvernants, ne soit pas profondément affecté par les effets de cette crise», a-t-il dit.

Dans la même veine, Innocent Makoumbou-Mbaloula a invité les organismes de prévoyance sociale à resserrer leur rang, afin «d'œuvrer pour un parcours conquérant, sous-tendu par la complémentarité de nos efforts et de nos ressources, dans lequel chaque organisme, tout en tirant les avantages de son statut, assume ses devoirs face aux exigences que nous imposent l'expansion rapide de la Cipres», a-t-il déclaré.

Pour Frédéric Manienzé, la création du F.i.a est perçue et reconnue comme une nécessité, en vue de répondre à de très nombreux défis auxquels sont confrontés les organismes de prévoyance sociale, caractérisés par de nombreux dysfonctionnements, entre autres la rupture du ratio des actifs et des retraités, l'inadaptation du système de plafonnement des salaires soumis à cotisation, la quasi-immuabilité des textes régissant le domaine de la prévoyance sociale. «Cette approche à la fois économique et transnationale ancre les fondements de l'intégration régionale dont la Cipres constitue une illustration fort probante». Nous reviendrons sur les conclusions de cette importante rencontre, dans nos prochaines éditions.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

J'aime lire La Semaine Africaine, votre journal

Fecodho (Fédération congolaise des droits de l'homme)

Céphas Germain Ewangui interpelle la ministre Lydia Mikolo sur la rupture des A.r.v

Dans une lettre adressée, en date du 7 septembre 2016, à Brazzaville, à Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la santé et de la population, le président de la Fecodho (Fédération congolaise des droits de l'homme), Céphas Germain Ewangui, exprime sa vive indignation face à la rupture de la fourniture des A.r.v (Antirétroviraux), aux personnes souffrant du V.i.h-sida. D'après la Fecodho, la commande des A.r.v est gérée directement par le cabinet du Ministère de la santé et de la population. Céphas Germain Ewangui va plus loin en demandant à Pierre Mbiala, ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, de faire ouvrir, au parquet de Brazzaville, une information judiciaire pour «homicide involontaire» et «non-assistance à personne en danger», car la rupture de la fourniture de ces médicaments expose les personnes atteintes, à la mort. Voici l'intégralité de la lettre du président de la Fecodho à la ministre de la santé et de la population.



Mme Jacqueline Lydia Mikolo.

La Fecodho (Fédération congolaise des droits de l'homme) est la plateforme des organisations de la société civile congolaise ayant pour vocation d'œuvrer pour la promotion et la protection des droits de l'homme, conformément aux conventions internationales et régionales et aux lois nationales en vigueur. Quand on parle des droits de l'homme, Madame la Ministre, on parle, entre autres, du droit à la santé et, au-delà, du droit fondamental qui est le droit à la vie. C'est le droit de l'homme par excellence et facteur explicatif de la jouissance de tous les autres droits attribués à la personne humaine. Le droit à la vie, essentiellement tributaire

du droit à la santé, est donc, Madame la Ministre, un droit intangible, un droit sacré qui, pour l'essentiel, justifie l'existence des gouvernants à travers le monde. Madame la Ministre, sur la base de plusieurs interpellations, nous avons été amenés à faire une enquête auprès de 230 personnes vivant avec le V.i.h-sida et des diverses structures spécialisées, comme les Centres de traitement ambulatoires (C.t.a) de Brazzaville et de Pointe-Noire, le P.n.l.s (Programme national de lutte contre le sida), la Congolaise des médicaments essentiels génériques (Comeg), le comité de coordination nationale des projets financés par le Fonds mondial (C.c.n)... pour

enfin nous convaincre d'une situation très grave qui menace dangereusement, aujourd'hui, la vie des milliers des filles et fils de ce pays. Il s'agit en l'occurrence de la rupture des antirétroviraux (A.r.v), en dépit, Madame la Ministre, des différentes sonnettes d'alarme venant de notre part. Il s'avère, Madame la Ministre et vous le savez, que:

- la situation du V.i.h-sida dans notre pays est très préoccupante avec plus de cent mille personnes infectées;
- la rupture des A.r.v provoque inéluctablement des résistances organiques;
- la rupture des A.r.v entraîne la dégradation de la prise en charge des patients;
- la rupture des A.r.v provoque

l'effondrement du système immunitaire;

- la rupture des A.r.v entraîne la résurgence et le développement des maladies opportunistes (ce qui est déjà signalé) et des décès en cascade.

La Fédération congolaise des droits de l'homme a même appris et vérifié que plusieurs malades, à défaut de la trithérapie, faute de mieux, prennent maintenant la bithérapie. Un bricolage de fait qui ne manque pas, là aussi, de graves conséquences. Sur la base des informations recueillies auprès des structures spécialisées, il ressort que c'est votre cabinet qui monopolise directement les opérations d'approvisionnement des A.r.v, se transformant, de fait, en centrale d'achat, en lieu et place de la Congolaise des médicaments essentiels génériques (Comeg). Très préoccupée et très indignée, la Fédération congolaise des droits de l'homme dénonce, avec fermeté, ce qu'elle considère comme des comportements et pratiques cruels et inhumains. Elle rend votre cabinet responsable de toutes les conséquences qui en découlent. A toutes fins utiles, nous faisons copie de la présente au Ministère de la justice et des droits humains, pour, nous l'espérons, l'ouverture d'une information judiciaire, pour «homicide involontaire» et «non-assistance à personne en danger».

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
 Notaire à Pointe-Noire
 1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoit GANONGO
 vers le Rond-point Mess Mixte de Garrison
 Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
 B.P.1431 Tél: 00242.22.294.13.34/05.736.64.64
 République du Congo

INSERTION LEGALE

«G-N-S CONGO» SARLU
 Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
 Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000000)
 Siège social: 402 Boulevard LOANGO, Centre-ville
 RCCM : CG/ PNR/16 B 1212
 Pointe-Noire - République du Congo

Il résulte d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 28 juillet 2016, enregistré à Pointe-Noire le 1er août 2016, folio 133/60, n°5551, la création d'une Société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)
OBJET: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:
 - Bâtiment travaux publics (BTP) ;
 - Génie Civil ;
 - Construction.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DENOMINATION: «G-N-S CONGO» SARLU
SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, 402 Boulevard LOANGO, Centre-ville, République du Congo
DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M,
GERANCE: Monsieur Nicolas SROUJI est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée
RCCM : CG/PNR/16 B 1212
DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 30 août 2016 sous le n°16 DA 523

Fait à Pointe-Noire, le 2 septembre 2016

Pour avis

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
 Notaire à Pointe-Noire
 1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoit GANONGO,
 vers le Rond-point Mess Mixte de Garrison,
 Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
 B.P. 1431Tél: 22.294.13.34/05.736.64.64
 République du Congo

INSERTION LEGALE

«VEGETAL FACTORY-SARL»
 Société A Responsabilité Limitée
 Au capital de : Un Million (1000000) Francs CFA
 Siège social: Route de l'Aéroport, Quartier Contre-rail
 RCCM : CG/PNR/14 B 122
 Pointe-Noire – République du Congo

DISSOLUTION ANTICIPEE

Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société « VEGETAL FACTORY- SARL» en date du 29 juillet 2016, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné le 10 août 2016, enregistré à Pointe-Noire le 10 août 2016, folio 140/1, n° 5781; il a été décidé de la dissolution de la société par anticipation et sa mise en liquidation.

Madame Stéphanie Christelle FAUCON est nommée en qualité de liquidateur pour la durée des opérations de liquidation de la société.

Le siège de la liquidation est fixé à Pointe-Noire, Route de l'Aéroport, Quartier Contre-rail, République du Congo.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 11 août 2016, duquel la dissolution anticipée a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier « RCCM » sous le numéro 16 DA 447.

A compter de cette date, la société est en liquidation.

Les créanciers de ladite société sont invités à produire leurs créances au siège de la liquidation dans un délai de 30 jours à compter de la publication des présentes.

Pointe-Noire, le 16 août 2016

Pour insertion

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
 (à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française
 de Développement), - Centre-ville Brazzaville,
 Tél: (00242) 06668.58.14/04.418.20.81, B.P : 15.244
 E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr
 letudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
 République du Congo

MODIFICATION

B.Y-S.A.R.L
 Société A Responsabilité Limitée
 Au Capital de 2.000.000 de FRANCS CFA
 Siège Social: 129, rue de Reims, Centre-ville, Brazzaville.
 RCCM : CG/BZV/10 B 2169.
 REPUBLIQUE DU CONGO.

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Aux termes d'un procès-verbal de décision extraordinaire des associés de la Société A Responsabilité Limitée dénommée B.Y, en date à Brazzaville du 4 août 2016, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le même jour, sous Folio 136/25, n° 1708, le changement de dénomination sociale a été décidé.

Ainsi, la société qui était initialement dénommée B.Y - S.A.R.L devient désormais «FOOD MARKET» en sigle «F.M».

Dépôt légal a été effectué, par les soins du notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 5 août 2016, sous le numéro 16 DA 684 ;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/10 B 2169.

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Etude de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

Notaire

Immeuble DABO, 3ème étage, avenue de la paix
 En face de la LCB Bank de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
 Boîte Postale 13.273/ Tél. : (242) 05.522.96.23/06.952.17.26/
 E-mail: skymbassa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

ALPHA 7

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
 Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA
 Siège social : 1648, avenue des Trois Martyrs, quartier Batignolles,
 Arrondissement 4 Mougali, Brazzaville - République du Congo
 RCCM; 16 B 6376

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 18 janvier 2016, reçu par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, dûment enregistré à la Recette de l'enregistrement des domaines et des timbres de Poto-Poto, le 15 février 2016 sous Folio 29/8 Numéro 0397 il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Objet : la société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :
 - L'exécution de tous les travaux de bâtiment, génie civil et des travaux publics et privés; - L'entretien et la réhabilitation des routes et des bâtiments pour le compte de tous tiers, Etat, Mairies, Départements, Administrations Publiques ou Privées; - La construction de tous bâtiments avec tous matériaux de toute nature; - L'importation et l'exportation de tous matériaux de construction, de toutes marchandises; - L'achat et la fourniture de matériaux de construction; - La construction et l'entretien des routes et chaussées, l'aménagement de tous sols; - La sous-traitance dans les domaines de la construction, du bâtiment et du génie civil; - Les études et le suivi des projets de tous genres; - Le transport et la logistique; - Le commerce de détail en magasin non spécialisé (commerce général); - La promotion immobilière sous toutes ses formes; - La prestation de services dans les domaines ci-dessus cités;

Et plus généralement la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, y compris la création de toutes sociétés filiales ou non, la prise d'intérêt dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, la gérance et toutes autres activités susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination : la société a pour dénomination : ALPHA 7.
Durée : la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Siège social : le siège social est fixé : 1648, avenue des Trois Martyrs, quartier Batignolles, arrondissement 4 Mougali, Brazzaville, République du Congo.

Capital social : le capital social est fixé à la somme de un million (1.000.000) Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 01 à 100, entièrement souscrites et libérées, attribuées à l'associé unique, tel qu'il ressort de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 18 janvier 2016 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI.

Gérance : aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 18 janvier 2016, Monsieur NDIBI Améde Claver, associé unique, a été nommé en qualité de gérant de la société ALPHA 7, pour une durée indéterminée.

Dépôt légal : a été entrepris le 10 mars 2016 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro 16 DA 229.

Immatriculation : la société ALPHA 7 a été immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro 16 B 6376.

Pour insertion légale

Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

C.c.c.e (Centre congolais du commerce extérieur)

Malgré une conjoncture difficile, la foire multisectorielle de Brazzaville a tenu ses promesses

Organisée du 8 juillet au 9 août 2016, par le C.c.c.e (Centre congolais du commerce extérieur), la première édition de la foire multisectorielle de Brazzaville a vécu. La clôture de cette édition s'est déroulée sous le patronage d'Albert Samba, directeur de cabinet du ministre du commerce extérieur, en présence de Basile Obongui, directeur du C.c.c.e. Aussitôt que les rideaux de la première édition sont tombés, l'on pense déjà à la deuxième édition, avec comme souhait qu'elle se tienne sur un site approprié, appartenant au C.c.c.e

Organisée sous le thème: «Valorisation des produits et des services, pour une transformation structurelle, en vue de la diversification de l'économie congolaise», la première édition de la foire multisectorielle de Brazzaville a été une expérience encourageante, dans la reprise de cette activité destinée à valoriser la production nationale, ce qu'on peut appeler par le «made in Congo». Elle permet aussi de redonner au C.c.c.e sa vocation d'organisme de promotion du commerce.

Avec cette première édition, le public brazzavillois a renoué avec la foire commerciale, 15 ans après la dernière édition tenue dans la capitale. L'importance de cette relance n'est pas seulement dans l'affluence des visiteurs, mais aussi et surtout dans le bénéfice tiré par les exposants dans la promotion et la valorisation de leurs produits. Des attestations de participation ont été remises aux exposants, comme pour les encourager à participer à la foire.

Dressant le bilan de cette première édition, Basile Obongui

a indiqué qu'il y a eu plus de 70 exposants dans plusieurs secteurs d'activités. «Ce chiffre est au-delà de nos estimations qui étaient de 50 exposants», a-t-il indiqué. Mais il a reconnu que l'affluence n'était pas au rendez-vous, en raison de la conjoncture économique difficile. «Mais l'habitude étant une seconde nature, les Congolais avaient déjà perdu de vue l'idée des foires à Brazzaville. L'absence d'un site approprié d'exposition et la concurrence déloyale observées sont aussi les causes de ce triste constat. Mais, qu'à cela ne tienne, cette foire a accueilli plus de 20 mille visiteurs, alors que nous en prévoyions 30 mille», a-t-il dit. Le vœu le plus ardent du directeur du C.c.c.e, c'est de voir le gouvernement mettre à la disposition du C.c.c.e, des sites d'exposition à Brazzaville et à Pointe-Noire, pour que celui-ci joue son rôle de promotion des exportations congolaises. Basile Obongui a exprimé sa gratitude aux exposants, en ces termes: «Nous vous remercions du risque que vous avez pris avec nous et du temps que vous avez voulu passer avec



Landry Euloge Kolélas (à dr.) coupant le ruban symbolique.

nous. Nous espérons que vous avez noué des contacts avec vos collègues, vous vous êtes échangés pour se partager les expériences, les uns les autres. Notre gratitude va également à l'endroit des exposants italiens, béninois, égyptiens, maliens, sénégalais et camerounais qui ont accepté de faire le déplacement de Brazzaville, pour exposer les produits de leurs pays».

Basile Obongui n'a pas manqué de tirer aussi une leçon politique de tout ça: «La foire signifie: assemblée considérable et publique qui se tient en temps et lieu désignés d'avance où les marchands étalent et vendent des objets de leurs commerces. C'est aussi un lieu de grandes activités commerciales. La nouvelle République, avec Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, comme premier président élu, doit, désormais, rompre avec le

passé. Tout cadre élevé à une fonction d'Etat doit privilégier l'intérêt national au détriment de l'intérêt personnel et montrer qu'il aime son pays».

Au nom du ministre Euloge Landry Kolelas, le directeur de cabinet a pris acte du déroulement de la première édition de la foire multisectorielle de Brazzaville. «Rendez-vous pris pour 2017, pour la future édition, dans de meilleures conditions», a-t-il promis.

Signalons que Basile Obongui était présent à l'ouverture de la 11ème foire commerciale syrienne, vendredi 2 septembre dernier, dans le hall de la commune de Poto-Poto, sous le patronage de Jean-Marie Ibata, conseiller aux manifestations commerciales du ministre du commerce extérieur. Cette foire se tient jusqu'au 5 octobre prochain.

Pascal-Azad DOKO

A.r.p.c.e (Agence de régulation des postes et des communications électroniques)

Séminaire sur la gestion des ressources numériques Internet au Congo

L'A.r.p.c.e (Agence de régulation des postes et des communications électroniques), a organisé, du 6 au 9 septembre 2016, un séminaire sur la gestion des ressources numériques Internet au Congo, destiné à cinquante managers techniques publics et privés. Animé par Afrinic (African Network Information Center), organe chargé de la gestion des ressources Internet en Afrique, ce séminaire a pour objectif d'inciter à déployer une nouvelle manière d'attribuer une adresse identifiant unique à un périphérique relié à Internet.



Une vue des participants au séminaire.

Animée par Brice Aba, formateur, chef d'équipe à Afrinic et des formateurs de l'A.r.p.c.e, la formation en gestion des ressources numériques permet aux séminaristes de suivre des communications axées sur «les bases de la gestion des ressources Internet» et «les aspects liés au découpage et au déploiement de l'Ipv6», le mode d'identifiant unique.

Pour Brice Aba, l'Afrinic est le registre régional Internet, une organisation qui se charge d'attribuer une ressource numérique Internet à l'Afrique. «Cette formation fait partie des missions d'Afrinic qui entrent dans le développement des capacités permettant de sillonner l'Afrique et de faire une mise à jour sur les technologies liées à Internet. Si nous sommes au Congo, c'est pour montrer aux techniciens et ingénieurs en informatique le nouveau système de numérotation sur internet, Ipv6, qui va remplacer Ipv4, pour permettre à plusieurs personnes d'avoir accès à Internet», a-t-il dit. Selon lui, chaque entreprise qui utilise Internet doit avoir un numéro de système autonome pour s'identifier. A l'issue de la formation, les participants sont capables de maîtriser les problématiques techniques et économiques liées à la réalisation de ce nouveau mode d'identifiant unique.

Yves Castanou, directeur général de l'A.r.p.c.e a rappelé que son agence s'est engagée, depuis six ans, dans une vision ambitieuse et noble, de faire du Congo un pays du numérique. «Quand nous avons cette vision, il faut définir les objectifs, mettre en place des moyens, des stratégies, des politiques et cela fait six ans que nous avons fait cela. On ne peut parler du numérique, si on ne parle pas de systèmes de formation. Le numérique, c'est le nouveau métier, les nouveaux services. Cette formation très pertinente forme des gens sur les nouvelles pratiques de l'Internet», a-t-il précisé.

Il sied de noter que l'Afrinic est une organisation non-gouvernementale à but non lucratif dont le siège est à Ebène, à l'île Maurice. Elle dispose d'équipes techniques en Afrique du Sud et des centres en Egypte et au Ghana. Afrinic a commencé à fonctionner le 22 février 2005, après que les données africaines enregistrées au Ripe-Ncc (Réseaux Ip européens-network coordination centre) aient été transférées. L'icann, une société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet a officiellement reconnu Afrinic le 8 avril 2005.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

C.r.g.m (Centre de recherches géologiques et minières)

Brazzaville va abriter la première conférence internationale sur les matériaux, l'environnement et l'entrepreneuriat

Le C.r.g.m (Centre de recherches géologiques et minières), structure relevant de la tutelle du Ministère des mines et de la géologie, organise, en partenariat avec l'Université Marien Ngouabi du 12 au 14 octobre 2016, à Brazzaville, la première conférence internationale sur les matériaux, l'environnement et l'entrepreneuriat, sous le haut patronage du président de la République, Denis Sassou-Nguesso. Dans une conférence de presse qu'il a donnée, mardi 6 septembre 2016, au siège dudit centre à Makélékélé, le premier arrondissement de Brazzaville, le directeur général du C.r.m.g, Hilaire Elenga, a donné des éléments d'information sur les enjeux et l'intérêt de cette conférence internationale que la capitale congolaise abrite pour la première fois.

La Conférence internationale sur les matériaux, l'environnement et l'entrepreneuriat (C.i.m.2e) rassemblera la communauté scientifique internationale (universitaires, praticiens, chercheurs et étudiants). Elle sera une occasion de présenter, de discuter et d'échanger sur les avancées récentes de la recherche et le développement dans les domaines tels que l'ingénierie et les aspects de l'innovation des matériaux, les sciences appliquées des matériaux, le génie civil, l'environnement et la valorisation des géomatériaux dans l'industrie. Elle sera ouverte par le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, témoignant ainsi de l'importance de cet événement, à l'heure où les

questions environnementales préoccupent l'humanité, à travers la Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP).

«Au stade actuel, nous pouvons dire qu'il y a actuellement une cinquantaine de chercheurs, aussi bien au niveau national qu'international, qui ont déjà fait parvenir au secrétariat, leurs résumés et confirmé leur participation», a déclaré Hilaire Elenga. Il a expliqué que cette première conférence internationale sur les matériaux, l'environnement et l'entrepreneuriat est une plateforme sur l'environnement et l'entrepreneuriat, notamment sur la gestion et la maîtrise des risques environnementaux et l'entrepreneuriat juvénile et fé-



Hilaire Elenga (au milieu) pendant la conférence de presse.

minin. C'est aussi l'occasion de définir des stratégies pour la promotion de l'entrepreneuriat juvénile et féminin, pour une meilleure participation et une contribution significative de ces couches sociales au développement économique de nos pays. La C.i.m.2e offre donc l'opportunité aux décideurs politiques, aux scientifiques et aux industriels de définir de nouvelles orientations sur la valorisation et l'utilisation des ressources locales dans la recherche et le développement. «Au jour d'aujourd'hui, nous avons déjà une cinquantaine de résumés qui nous sont parvenus, donc le potentiel participants et nous attendons encore d'autres participants, puisque avec le lancement officiel, on va avoir davantage d'échos. Nous attendons une participation au niveau national aussi bien dans les communications que dans les prises de stands par les sociétés pour présenter leurs produits.

Parce que c'est là tout l'intérêt. Nous voulons mettre ensemble ceux qui mettent en valeur les matériaux avec les potentiels financiers qui sont donc les institutions bancaires. C'est un appel que nous lançons aux uns et aux autres», a-t-il indiqué. La commission d'organisation de cette conférence envisage de mettre en place un organisme de suivi des conclusions de cette conférence, pour matérialiser réellement les résultats qui seront obtenus. Autant dire que cette conférence internationale qui se tient à Brazzaville est une grande opportunité pour les chercheurs de l'Université Marien Ngouabi et des organismes de recherches dans le domaine des mines, de la géologie, du génie civil, de la construction, de l'environnement, etc, pour valoriser leurs recherches et réflexions.

Pascal Azad DOKO

IN MEMORIAM Elisabeth TSATSA

11 septembre 2006 - 11 septembre 2016! Voici exactement dix ans que tu nous a quittés, pour nous précéder de l'autre côté! Pour la mère, pour l'éducatrice et pour le rôle que tu as su incarner dans la famille; nous rendons grâce à Dieu qui t'a frayé une place d'après de Lui. Puisse la commémoration de l'an 10 de ta disparition nous redonner de vivre le bon souvenir que tu nous lègues au long des jours! Puisse également ton engagement non sans zèle dans la Légion de Marie inspirer davantage notre attachement à l'œuvre du Seigneur!



Pour la famille,
Aristide Ghislain NGOUMA, fils

Université Marien Nguoubi: de nouveau la paralysie, à cause des grèves?

On ne le dira jamais assez, l'état de l'Université Marien Nguoubi n'est pas reluisant. Son fonctionnement est toujours rythmé de grèves. Un phénomène devenu cyclique, chaque année académique. Alors que les syndicats des personnels avaient suspendu la précédente grève, le 23 juillet dernier, pour donner la chance aux négociations, on est revenu à la case-départ. En faisant le point sur ces négociations, au cours de son assemblée générale, tenue le 31 août 2016, au complexe universitaire de Bayardelle, à Brazzaville, le collège intersyndical a fait un constat amer. En effet, la situation n'a guère évolué. Par conséquent, le collège intersyndical a lancé un avis de grève, depuis le 1er septembre dernier, jusqu'à la mise à disposition totale des subventions des deuxième et troisième trimestres de l'année 2016, afin de permettre à l'Université Marien Nguoubi de préparer sereinement la rentrée académique 2016-2017. Comme si cela ne suffisait pas, les étudiants sont aussi en grève. Mardi 6 septembre, ceux de l'E.n.s (Ecole normale supérieure) ont fait éclater leur colère, à cause du non-paiement de la bourse. Ils ont manifesté leur décision en érigeant des barricades à l'entrée de leur établissement. Pour eux, «pas de bourse, pas de concours», comme ils l'ont écrit sur un support à l'entrée de l'établissement. Pour l'instant, du côté du gouvernement, c'est silence radio. Au fait, si le gouvernement n'a pas de réponse immédiate devant l'avalanche des revendications, c'est parce que la crise financière sévit: les caisses de l'Etat ne permettent pas, pour l'instant, de faire face à toutes les situations. Alors, si étudiants et enseignants ne font pas preuve de compréhension et de sacrifice, l'Université Marien Nguoubi ne sera tout simplement que paralysée. Quant à savoir où est passé l'argent d'une décennie de boom pétrolier, c'est une autre paire de manches.

Enseignement: suspension des établissements privés Charles Montesquieu

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire, chargé de l'alphabétisation fait le ménage pour mettre de l'ordre dans son département ministériel. Par note de service signée le 8 septembre 2016, il a décidé de suspendre les établissements privés Charles Montesquieu, tous cycles confondus, de tout exercice d'enseignement sur toute l'étendue du territoire national, jusqu'à nouvel ordre, «pour des pratiques illicites avérées». Cette sanction disciplinaire frappe aussi leurs promoteurs. Dans les coulisses, on accuse souvent les promoteurs de Charles Montesquieu d'organiser des fuites massives des épreuves aux examens d'Etat, au bénéfice de leurs apprenants, pour obtenir la palme de l'établissement scolaire ayant le taux de réussite le plus élevé. Au nom de la rupture, Charles Montesquieu est suspendu.

Une semi-remorque termine sa course dans une maison à Pointe-Noire

Un camion semi-remorque a percuté un taxi, au quartier Kilomètre 4, à Pointe-Noire, la capitale économique. Il a, ensuite, terminé sa course dans une maison de consommation de boissons, appelée couramment cave. L'accident s'est produit, vendredi 2 septembre 2016, dans l'après-midi. L'excès de vitesse est à l'origine de cet accident. Le chauffeur de la semi-remorque roulait, semble-t-il, à vive allure quand, subitement, il a été incapable de maîtriser son engin. Heureusement, il n'y a eu aucune victime, mais essentiellement des dégâts matériels importants. L'excès de vitesse serait la cause de nombreux accidents sur la voie publique, mais comment lutter contre ce fléau?

Le Ministère de la justice, le parquet le plus efficace

Le système est maintenant bien rodé. Le Ministère de la justice est devenu le parquet le plus efficace de la justice congolaise. Une plainte auprès du ministre de la justice, et la personne mise en cause est appelée à se présenter à son cabinet. Devant les caméras de la télévision, les appareils photos, les micros des médias et le personnel du cabinet, la personne mise en cause est soumise à un interrogatoire pour s'expliquer. Devant le fait accompli de son forfait, le ministre ordonne alors au procureur de la République de mettre le prévenu en état d'arrestation et de l'écrouer. Les policiers du commissariat voisin n'ont plus qu'à lui passer les menottes. L'affaire est réglée. Le prévenu est conduit à la maison d'arrêt. La presse a son scoop et le public est satisfait de voir le gros légume, enfin tombé dans les mailles du filet de la justice. Désormais, le cabinet du Ministère de la justice, très efficace pour faire tomber les gros légumes, est pris d'assaut par des justiciables qui ont des griefs contre d'autres. La semaine dernière, des veuves s'y étaient rendues pour rencontrer le ministre et se plaindre des abus subis de la part de leurs belles familles. Bien d'autres affaires pourront être soumises au cabinet dont l'efficacité dans leur traitement n'est plus à démontrer. Ainsi va la justice congolaise...

Chaîne de télévision dédiée à la jeunesse: le projet n'est pas abandonné!

Selon le Ministère de la communication et des médias, le projet de création d'une chaîne de télévision dédiée à la jeunesse n'est pas abandonné, malgré le retrait du groupe Lagardère. Le groupe français s'est retiré au fait de tous ses projets en Afrique, parce qu'il avait le même projet au Gabon et au Cameroun. Après ce retrait, le gouvernement n'est pas resté inactif. Des contrats sont en train d'être négociés avec deux groupes capables d'apporter la même expertise que le groupe Lagardère. Il s'agit du groupe français Dargaud et du groupe américain Turner. Dans les prochaines semaines, des représentants de ces groupes seront à Brazzaville. Le gouvernement tient à la création de cette chaîne de télévision dédiée à la jeunesse, et il n'est pas question d'abandonner le projet.

Un minibus renverse une fillette à Mfilou-Ngamaba

Mercredi 7 septembre 2016, vers 9h, un minibus de transport en commun a percuté une fillette de 12 ans. Celle-ci tentait de traverser l'avenue Ngangouélé, vers l'école de football Gothia, à Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville quand, subitement, elle s'est retrouvée devant le minibus. Le chauffeur s'est débattu pour éviter le pire, mais impossible l'accident s'est produit. Il faut signaler que la pauvre fillette était masquée par un bus de la S.t.p.u (Société de transport public urbain) stationné à un endroit qui n'est pas un arrêt réglementaire, dans le sens opposé du minibus. La fillette a été conduite dans le premier taxi passant par-là, pour l'hôpital de l'Amitié Sino-congolaise. On ignore si sa vie est ou non en danger.

Sauver l'historique marché de Dix-Francis, à Moungali

Le marché de Dix-Francis, situé à Moungali, le quatrième arrondissement de Brazzaville, n'est plus ce qu'il était. Plusieurs étalages se sont effondrés, les planches ne supportant plus la toiture en tôles. Certains vendeurs et vendeuses sont finalement obligés d'étaler leurs denrées à même le sol, un environnement peu propice à la santé des citoyens. Depuis plusieurs mois, les usagers demandent que soit réhabilité leur marché. Mais, personne n'y pense. Alors, les vendeurs ont décidé de ne pas payer les taxes qui leur sont exigées pour exercer leurs commerces. Une façon d'attirer l'attention des pouvoirs publics.

La grande prairie ou comment le cabri broute où il est attaché

«Le cabri broute là où il est attaché». Ce dicton, érigé en maxime, a fait florès dans la presse, sous la présidence de Pascal Lissouba. Par cette formule percutante et imagée, les journaux rendaient compte d'un phénomène nouveau qui, depuis, n'a cessé de sévir au quotidien. On aurait pu penser qu'avec la lutte contre la corruption maintes et maintes fois annoncée à grand renfort de discours par son successeur, la situation allait s'améliorer. Force est de constater aujourd'hui qu'il n'en est rien. Le nombre de cabris, loin de diminuer, s'est à ce point accru que toute la fonction publique, du sommet de la hiérarchie aux échelons les plus bas, est devenue une immense prairie.

Aujourd'hui, la notion de service public n'a plus aucun sens. Sans argent, aucun citoyen congolais ne peut plus accéder à aucun service de l'Etat, à moins d'être le «cas» d'un haut placé dans la hiérarchie, c'est-à-dire d'être recommandé par une personnalité influente dans le domaine concerné. Sinon, il faut payer. Même pour rendre visite à un prisonnier à la maison d'arrêt. Qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la justice, du foncier ou des collectivités locales, tout se paie. A commencer par les services financiers où 10 à 20% de ce qui vous est dû est systématiquement prélevé à la source. A prendre ou à laisser. Tout le monde le sait et attend la fin de cette dérive, sans, cependant, oser l'exprimer ouvertement. A quoi bon? Se résigne lâchement tout un chacun. Divers rapports ont effectivement été soumis au Chef de l'Etat par la commission de lutte contre la corruption, finalement mise en place, non pas pour sévir contre les coupables, mais pour les signaler à l'autorité suprême. A quelle fin? Contrairement à toute attente, l'autorité suprême n'a, à ce jour, jamais donné suite à aucun de ces rapports. Et la fête continue... Tous les Congolais y ont, un jour ou l'autre, été confrontés: il n'existe, dans nos hôpitaux, aucun service où un malade peut être traité en urgence, tant qu'il n'a pas versé les deux mille francs requis pour une consultation. Et dans ces établissements, tout est payant: l'alcool, le coton, les compresses, les médicaments et, bien entendu, toutes les ordonnances prescrites par chacun des différents médecins qui se succèdent auprès du patient. Si vous êtes «bien» avec une infirmière, elle vous conseillera de venir vous-même prendre soin de «votre» malade. Il va sans dire qu'elle a d'autres chats à fouetter... Quoi d'étonnant, si les plus pauvres préfèrent recourir à la médecine traditionnelle! De quel intérêt peuvent être ces structures «modernes» pour eux? Las de tirer la sonnette d'alarme sur cette misère de nos hôpitaux, les médecins ont fini par jeter l'éponge et ouvrir leurs propres cliniques. Payantes, bien entendu. Pourquoi devraient-ils être plus royalistes que les rois qui nous gouvernent? La même misère se retrouve dans nos écoles primaires publiques que ne fréquentent plus que les plus démunis. A telle enseigne que les parents se saignent aux quatre veines pour inscrire leurs enfants dans une école privée qui, cependant, n'est pas une garantie

d'excellence. Loin s'en faut! Il existe, aujourd'hui, différentes catégories d'écoles privées, selon les quartiers et les coûts exigés. Mais, même dans la catégorie des «en bas de en bas», qui relève encore de l'école publique, les enfants sont tenus d'apporter à l'école, en plus des fournitures exigées de tout élève, un siège pour s'asseoir et la craie pour écrire au tableau. Parfois même, ils sont appelés à se cotiser pour assurer à leur enseignant de quoi se déplacer. Dans certains villages, il n'y a même pas de maître du tout. Les villageois se cotisent pour rémunérer, faute de mieux, un exclus du système scolaire, qui fait fonction d'enseignant. Peut-on encore parler d'enseignement gratuit? Gratuit ou non, il est, en principe, obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Ce qui a toujours constitué, dans notre pays, un objectif à atteindre, de plus en plus loin d'être atteint. Cahin-caha, des élèves parviennent quand même jusqu'au baccalauréat. Combien, parmi ceux qui n'ont fréquenté que l'école publique, réussissent à atteindre ce niveau? Aucun, sans doute. Mais, qui ira perdre son temps à des statistiques aussi affînées, quand un tel zèle ne vous rapporte aucun centime? Pas d'argent, pas de service. N'est-on pas dans la grande prairie? Le bac, parlons-en! Dans notre pays, il est devenu synonyme de fraude généralisée, au point que l'oral de rattrapage a dû être supprimé à partir de l'année scolaire 2013-2014. Il n'y avait plus rien, ni personne à rattrapper, puisque tout le monde payait pour être rattrapé: 25.000 francs l'oral, quelle que soit la discipline à relever. Et vive le «boukoutage»! (1) Plus de rattrapage donc. Mais, l'écrit est-il fiabilisé pour autant? L'année scolaire 2014-2015 a été particulièrement agitée à cet égard, le bac a dû être annulé sur toute l'étendue du territoire national, pour fraude massive: les sujets d'examen s'affichaient en ligne. Organiser le bac est devenu un véritable cauchemar. A qui se fier, pour sécuriser les sujets et s'assurer qu'aucune fuite n'intervient pendant les épreuves? Cette année 2015-2016, pas d'incident majeur à signaler. Mais seulement 21% d'admis. Ouf! On a eu chaud! Si la corruption qui sévit dans les domaines de l'éducation et de la santé est de loin la plus dévastatrice, en ce qu'elle hypothèque l'avenir de tous et de tout le pays, celle qui se développe dans le domaine du foncier, même si elle ne lèse, pour l'instant, qu'un nombre re-



Par Mambou Aimée Gnali.

lativement restreint de Congolais, est de loin la plus toxique pour tous, par son influence sur l'ensemble de la prairie. Elle s'exerce, en effet, au vu et au su de tous, de manière éhontée, encouragée par les nouveaux riches qui trouvent, là, un placement idéal pour l'argent qu'ils ne peuvent plus planquer à l'étranger. C'est, incontestablement, la prairie la plus goûteuse et la plus juteuse pour les uns et les autres, les corrupteurs et les corrompus. Pensez donc! Un terrain de 500 mètres-carrés qui, en 2012 encore, se vendait à 5 millions de francs Cfa, passe, du jour au lendemain, à 60 millions de francs. Une aubaine pour nos nantis! Mais aussi, une nouvelle prairie pour les «boukouteurs» du cadastre, jamais à court d'inspiration. Sans scrupule, ils arrachent ici les bornes qu'ils ont eux-mêmes plantées et les déplacent au gré du nouvel acquéreur, au mépris du préjudice causé au premier, qu'il soit ou non détenteur d'un titre foncier. Et, cerise sur le gâteau, pour accomplir ces tâches qui leur incombent en tant qu'agents de l'Etat, ils font payer à tous ceux qui sollicitent leurs services, non seulement le matériel que nécessitent ces tâches: bornes, fers de 8, lames de scie à métaux, machettes, limes, etc, mais aussi le travail qu'il leur en coûte, comme s'ils n'étaient pas déjà payés par l'Etat pour ce faire: reprographie, traitement des données et tirages, mobilisation de l'équipe technique et mise à jour du plan cadastral: 10% de la valeur cadastrale du fond des terres. Qui dit mieux? Cette incurie dans la gestion de la terre, le seul bien que partagent encore les familles, suscite, il va sans dire, les plus vives réactions, certaines allant même parfois jusqu'au meurtre. C'est dire si la justice a du pain sur la planche! Et de fait, les trois quarts des affaires qui lui sont, aujourd'hui, soumises, ont pour origine, un contentieux foncier. Or, ces affaires, je le sais par expérience, depuis 1992, ne connaissent pas d'issue. De toute évidence, la prairie s'est étendue jusque dans les palais de justice. En 2002, la Cour suprême, interpellée par mon adversaire de l'époque, m'a, «au nom du peuple congolais», déclarée «seule et unique propriétaire» du terrain querellé dont j'ai hérité de mon père, à sa mort, en 1991, testament et titre foncier à l'appui. Jusqu'à ce jour, je n'ai pas réussi à en finir avec les tribunaux et vais de procès en procès. A quoi donc sert la Cour suprême? Et de quelle légitimité

jouissent ses décisions? De guerre lasse, j'ai fini par solliciter un rendez-vous auprès du ministre de la justice. «C'est un faux problème!», m'a-t-il assurée. «Je vais téléphoner» (sic!) Résultat de l'intervention: je suis toujours en procès. Et bon an, mal an, les procès se suivent et se ressemblent autour de mon héritage. Avec la complicité de tous les cabris qui broutent autour de l'affaire... De quel recours dispose donc le peuple congolais, si même la justice, rendue en son nom, ne peut rien pour lui? Nos députés, censés représenter le peuple et défendre ses intérêts? Depuis qu'ils ne sont plus «élus, mais choisis», comme dit Mamane, ils ont aliéné leurs pouvoirs et, par voie de conséquence, perdu tout crédit aux yeux du peuple. Ils sont donc frappés de mutisme et n'ouvrent plus la bouche que pour approuver ce qui leur est soumis par le gouvernement. Et qui est ce gouvernement? Des ministres qui, comme les représentants du peuple, se taisent et n'ouvrent la bouche que pour encenser le chef de l'Etat. Qui est fou? Au prix où ils sont payés à ne rien faire: 5 millions par mois, non compris les indemnités de session pour les députés; et jusqu'à dix millions pour les ministres. Il faut être fou, pour oser lever le petit doigt et mettre le feu à la prairie qui leur est offerte! Que le peuple aille au diable, avec ses problèmes! Et la conspiration du silence se poursuit autour de l'Etat qui se meurt... J'ai, volontairement, adopté le ton de la plaisanterie pour, à la manière des grands écrivains dont j'ai été nourrie, «châtier les mœurs en riant». Mais la situation, au quotidien, est loin d'être comique surtout pour les plus démunis qui la vivent tous les jours sans aucun espoir d'en sortir jamais, parce qu'aucune autorité reconnue ne semble vouloir se pencher sur leur cas. Il appartient donc à tous les Congolais conscients qui souhaitent mettre fin à cette exploitation éhontée, de se mobiliser pour: 1- dénoncer les abus qu'ils constatent autour d'eux; 2- exiger un audit de la corruption dans les différents services publics; 3- proposer des solutions à examiner ensemble pour redresser la situation; 4- passer un contrat avec le gouvernement, pour qu'il s'engage à éradiquer définitivement ce fléau de notre quotidien. Dans le contexte actuel de la vie politique bloquée dans notre pays, ces propositions semblent relever de l'utopie. Pourquoi ne feraient-elles pas partie de nos exigences pour le «vivre ensemble» prôné par le gouvernement? L'opposition ne gagnerait-elle pas à devenir une force de proposition? Au lieu de se polariser sur les élections, pourquoi ne pas se donner un programme de travail et y inclure la lutte contre cette gangrène qui empoisonne la vie de tous les citoyens, à commercer par celle des opposants? N'est-ce pas, en effet, la corruption qui autorise nos déboires électoraux et nous condamne à l'immobilisme? Il nous revient donc de l'inscrire

(Suite en page 11)

ACCÉDEZ AU MEILLEUR DU FOOT

CANAL+ OVERSEAS S.A.S. AU CAPITAL DE 3 912 064 € - 592.033.401 RCS NANTERRE



20 000 FCFA*
LE DECODEUR

06 877 92 92
(COST D'UNE COMMUNICATION LOCALE
SELON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE)

* Offre soumise à conditions du 01/08/2016 ou 30/09/2016 pour tout nouvel abonnement à l'une des formules suivantes : EVASION+ ou TOUT CANAL+, lié à l'achat d'un décodeur numérique CANAL+. Décodeur à 25 000 FCFA pour les autres formules. La parabole est offerte. Hors frais d'installation et accessoires. Prix TTC maximum conseillé. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.

LES BOUQUETS
CANAL+

Ong Azur Développement

Des agents communautaires et de santé formés à la planification familiale

Dans le cadre du projet «Appui à la réponse communautaire dans l'élimination de la transmission du V.i.h de la mère à l'enfant», l'Ong Azur Développement a organisé, du 31 août au 1^{er} septembre 2016, à Brazzaville, un atelier de formation, mieux de recyclage des agents communautaires et du personnel de santé sur la planification familiale.

Conformément à l'objectif spécifique 2 du projet «Appui à la réponse communautaire dans l'élimination de la transmission du V.i.h de la mère à l'enfant»: prévenir les grossesses non désirées chez 3.000 femmes et hommes séropositifs et, former les relais communautaires, ainsi que le personnel de santé sur la planification familiale. Sous la houlette de Blandine Louzolo, coordinatrice dudit projet. Au menu de cet atelier de formation, dont les objectifs ont été: améliorer les connaissances d'une vingtaine de relais communautaires et personnels de santé sur la Pf, d'une part et, échanger sur les stratégies de mise en œuvre des activités de planification familiale, prévues par le projet à Brazzaville, d'autre part, des thèmes variés comme: «Expérience sur les activités réalisées sur la Pf (Planification familiale), les résultats obtenus et les difficultés rencontrées», «Revue sur la santé sexuelle et santé de la reproduction au Congo», «Planification familiale: intérêt et définition», «Planification familiale: composante, problématique au Congo», «Les méthodes contraceptives: naturelles (présentations, avantages et limites) et modernes (présentation, avantages, effets)»...

Exposant sur l'expérience des activités réalisées sur la planification familiale, Emma Ursule Tsoulou, directrice exécutive de l'Afs (Association femmes solidarité), a dit: «lors des séances éducatives, nous nous efforçons d'éclairer les notions et concepts clés, pour nos auditeurs. Nous constatons que ces femmes prennent souvent leurs décisions après s'être suffisamment informés du sujet. Elles apprennent, par exemple, l'importance de l'espacement des naissances.» Elle a relevé, en outre, l'urgence des préparatifs économique, psychologique, financière et physique, pour un couple en quête d'enfants, pendant ces séances éducatives avec les femmes enceintes. Pour Jean-Baptiste, coordinateur Acbef-Brazzaville, «les



Des participants à l'atelier (Ph. d'archives)

femmes ont le droit d'espacer les naissances, selon leur gré. Malheureusement, les hommes sont méchants, car ils ont tendance à récuser, voire refuser cela à la femme.»

Le personnel de santé et les membres des associations formés à la planification familiale animeront des causeries éducatives à l'intention des femmes séropositives et de leurs partenaires, en les accompagnant dans le choix de la contraception.

Lors des séances de sensibilisation des femmes, on les encouragera à la Cpn (Consultation prénatale), dès le premier trimestre de la grossesse, et à l'utilisation du préservatif féminin et/ou masculin. Ainsi, à chaque séance éducative, des préservatifs seront distribués, pour prévenir le V.i.h. Au total, 61.200 préservatifs masculins et féminins seront distribués.

Viclaire MALONGA

Une forte consommation de viande rouge favorisait-elle la dépression?

«Beaucoup l'ajoutent à leur repas matinal, mais c'est une mauvaise habitude», explique Florence Foucaut, diététicienne-nutritionniste. Le corps l'absorbe très vite et, la sensation de faim revient tôt après le repas. Le pain de mie est aussi à éviter le matin, car il n'apporte pas de nutriments ni de vitamines. Il n'est pas riche en fibres et est souvent rempli de mauvais additifs industriels. Les seules calories qu'il apporte sont des calories vides. Sodas, boissons sucrées et pâtisseries seraient aussi à proscrire.

Selon l'Oms, plus de 350 millions de personnes sont atteintes de dépression dans le monde. Si la génétique et notre mode de vie peuvent jouer un rôle dans notre prédisposition à ce «mal du siècle», il se pourrait bien que notre assiette n'y soit pas étrangère non plus. C'est, en tout, cas ce qu'affirme la revue British Journal of Nutrition qui, grâce à une vaste étude repérée par Madame Le Figaro, déclare que notre santé mentale est liée à ce que l'on mange. Plus précisément, manger trop de viande et de céréales raffinées favoriserait la dépression. Pour en arriver à cette conclusion, des chercheurs australiens et américains ont analysé l'alimentation de plus de 6.000 femmes australiennes, d'environ 52 ans, pendant douze ans.

Journée mondiale de l'alphabétisation

L'alphabétisation, un droit pour tous

L'initiative de l'Unesco, l'humanité célèbre le 8 septembre de chaque année, la journée internationale de l'alphabétisation. Savoir lire et écrire étant un facteur capital dans l'accession des individus à l'emploi et donc de leur intégration dans la société, l'alphabétisation demeure un problème d'actualité. Elle permet à des prisonniers de mieux préparer leur réinsertion, aux femmes de s'émanciper, aux enfants de rêver d'un avenir meilleur, ou à des artisans de pouvoir rester indépendants. La lutte contre l'analphabétisme est donc primordiale; elle s'inscrit, d'ailleurs, dans le cadre des O.d.d (Objectif du développement durable).



Des élèves suivant les enseignements du maître.

Selon le Pnud, l'alphabétisation peut se définir comme étant «le pourcentage des personnes âgées de 15 ans ou plus qui peuvent, en comprenant, lire et écrire un texte court en rapport avec leur vie de tous les jours». Elle ne doit pas être confondue avec l'illettrisme, qui selon une certaine source désigne «l'état des personnes qui, ayant appris à lire et à écrire, en ont complètement perdu la pratique». La différence majeure entre ces deux termes se situe par rapport au fait que l'individu ait été scolarisé ou non, ce qui en fait une réalité mondiale. En effet, on pourrait croire que ce phénomène touche principalement les pays en voie de développement, mais il est, également, présent et marqué dans les sociétés occidentales. C'est pourquoi, en 1965, l'Unesco a proclamé, le 8 septembre, journée internationale de l'alphabétisation.

A l'heure actuelle, on estime à 757 millions, le nombre d'adultes encore dépourvus de compétences de base en matière de lecture et d'écriture. Les deux tiers étant des femmes.

Le nombre d'enfants et d'adolescents non scolarisés est en augmentation (124 millions à l'échelle mondiale) et quelque 250 millions d'enfants en âge d'être inscrits dans le primaire ne maîtrisent pas les notions élémentaires, même lorsqu'ils sont scolarisés.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE



MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
Central African Backbone
Communication Infrastructure and Technology
CAB - CIT - Congo / Proiet N°49740 - CG



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°003/MPT/2016/UCP/CAB: RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT EXTERNE DU PROJET CENTRAL AFRICAN BACKBONE (CAB-CIT CG)

1. La République du Congo a signé un accord de prêt avec l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre de la troisième phase du programme sous régional Central African Backbone composante République du Congo, et à l'intention d'utiliser une partie du montant de cet accord de financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «recrutement d'un cabinet en vue de réaliser l'audit Administratif, Financier et Comptable du Projet Central African Backbone (CAB), exercice comptable 2016».

2. L'objectif de l'audit est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur les états financiers, les relevés des dépenses et les comptes spéciaux de toutes les ressources éventuelles reçues par le Projet CAB aussi bien de la Banque Mondiale que de la Contre partie de l'état Congolais ceci, pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.Plus spécifiquement

il s'agit de se prononcer sur: (i)La sincérité et la régularité des états financiers et des relevés des dépenses (justification des dépenses, le respect des procédures de passation de marchés, des accords de subvention),(ii) L'efficacité de la structure du système de contrôle interne, (iii) La conformité de l'exécution du projet aux termes des Accords de dons et aux instructions de la Banque Mondial.

3. La durée de la mission est de 21 jours.

4. Les cabinets intéressés sont invités à manifester leur intérêt par écrit, par E-mail en produisant les informations indiquant les informations indiquant qu'ils sont bien qualifiés pour effectuer les services demandés (brochures, descriptions des prestations similaires déjà réalisés, l'expérience applicable à la mission, etc. ...).

5. Les candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse

indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 (heure locale).

6. Les candidats seront sélectionnés selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité technique et le coût (SFQC) conformément aux Directives: sélection et emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale (édition courante)

7. Les manifestations d'intérêts portant la mention «Recrutement d'un cabinet pour l'audit externe du Projet CAB» doivent être envoyées sous plis fermé ou par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 20 septembre 2016 à 16 h00 (heure locale) à l'adresse ci-dessous:

Monsieur le Coordonnateur
du Projet CAB-CIT
Rue LOCKO Isaac, derrière
l'ambassade des Etats- Unis
BP. 1420

Tél. (242) 06 835 00 51
E-mail: contact@cabcongo.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville,
le 05 septembre 2016.

Le Coordonnateur

Yvon Didier MIEHAKANDA

Région Cardinal Emile Biayenda de la Congrégation du Saint Sacrement

Jubilé des pères Cyriaque Onuhoa, Jean De Dieu Passy et Claude Micky Bengui

Après quarante ans de vie religieuse et dix ans de sacerdoce, les pères Cyriaque Onuhoa, Jean De Dieu Passy et Claude Micky Bengui, trois prêtres, membres d'une même Congrégation ont rendu grâce à Dieu, au cours de la messe, célébrée, le dimanche 7 août, en l'église Saint Pierre Claver de Baongo. C'était l'occasion pour eux de louer le Seigneur, de rendre grâce à Dieu pour les avoir admis et assistés dans ce ministère. L'eucharistie dominicale a été présidée par Mgr Anatole Milanou, archevêque métropolitain de Brazzaville, concélébrée par les pères Brel Malela, Ghislain Massamba, Casimir Moukoba, Gerdet Matondo, Richard Mouanda, Jean Jacques Nkodia et les abbés Rhod Sakani Yiseno, Ildevert Mathurin Mouanga, Mathias Cédric Louhouamou, Fernand Ndoudi, Sébastien Zoubakéla, Yvon Ndalla.

Àu début de la messe, le père Ghislain Massamba, curé de la paroisse, a prononcé le mot de bienvenue à l'archevêque et à tous les invités, en spécifiant la particularité de la messe du jour. L'animation de la messe était sous la houlette de la chorale Simbidila Minu.

Dans son homélie, tirée de l'évangile de Saint Jean 6, 56-70, le père Brel a d'abord salué l'engagement de ses confrères jubilaires qui représentent une fierté pour la communauté et l'Eglise, grâce à leur fidélité dans la voie qu'ils ont choisie. Ensuite, il a dégagé l'importance de l'eucharistie qui est la source de toute vie chrétienne.

Après l'action de grâces, chantée dans une des langues du Nigeria, à la demande du père Cyriaque, ayant suscité une grande liesse et des pas de danse auprès des jubilaires, le père Jean De Dieu a pris la parole pour louer la bonté de Dieu pour sa miséricorde, la durée et l'enracinement dans ce ministère. Au nom des trois, il a exprimé ses vifs remerciements à l'archevêque, la province Saint Jean-Baptiste du Canada, aux

parents et au peuple de Dieu. De son côté, le père Brel, en tant que supérieur régional, a témoigné sa gratitude à l'archevêque pour qui la présence est un baume au cœur, sans oublier toutes les personnes venues de



De g. à d.: les pères Brel Malela, Jean De Dieu Passy, Cyriaque Onuhoa, et Claude Micky Bengui.

partout, assister à cette messe. Avant le rite de renvoi, Mgr Anatole Milanou a félicité les jubilaires pour leur persévérance et disponibilité à servir le Seigneur dans la Congrégation des pères du Saint Sacrement.

Signalons que le père Cyriaque Onuhoa a fait ses vœux perpé-



L'archevêque (4^e de g. à d.) entouré des jubilaires et des concélébrants.

tuels dans la Congrégation du Saint Sacrement, le 2 février 1976, à la paroisse Saint Pierre Claver. Ordonné prêtre le 25 août 1979, au Nigeria, son pays natal, des mains de Mgr Michel Okoro, il a assumé, durant les 40 ans de sa vie religieuse et les

Eymard, il s'est investi dans la pastorale de la famille, en amenant de nombreux couples à recevoir le sacrement du mariage. Depuis 20 ans environ, il anime une structure qui s'occupe de l'éducation scolaire des jeunes. Récemment, il lui a été confié une lourde mission d'ériger la première paroisse catholique anglophone de Brazzaville et dont les travaux ont déjà commencé. Quant aux deux autres, les pères Claude Micky Bengui et Jean De Dieu Passy, leur ordination presbytérale date du 2 juillet 2006, à la paroisse Saint Joseph de Loussala, dans le diocèse de Pointe-Noire, des mains de Mgr Jean-Claude Makaya, après leur profession perpétuelle, le 28 août 2005, à la paroisse Saint Benoît de Nganga-Lingolo. Actuellement, le père Jean De Dieu est supérieur de la communauté de Saint Pierre Claver et vicaire dans ladite paroisse. Pour sa part, le père Claude est économiste régional et coordonnateur du complexe scolaire Saint Pierre Claver.

Nathan DANDOU
SIASSIA

XXIV^{ème} dimanche du temps ordinaire-C-

La vie se reçoit comme don, et ne se revendique pas

Textes: Ex 32,7-14 ; Ps 50 ; 1Tim 1,12-17; Lc 15,1-32

Les paraboles de la miséricorde, comme on les appelle, ont en commun le fait de l'intérêt particulier pour un seul à côté de tant d'autres, comme si ces autres ne comptaient pas; ainsi, la brebis, la drachme et l'enfant, tous perdus puis retrouvés. En lien avec cela, se trouve la joie que l'on manifeste, la partageant avec d'autres. La joie, en effet, n'est pleine que lorsqu'elle est partagée, sinon elle est une joie égoïste, peu épanouissante et déprimante.

Ces trois paraboles sont censées être adressées aux pharisiens et aux scribes et peut-être contre eux. Ils reprochent à Jésus sa grande proximité avec des pécheurs; et la remarque semble bien fondée, parce que, déjà dans le groupe des douze, selon la tradition synoptique, on trouve même un publicain, Matthieu. Les publicains, en effet, étaient considérés comme des pécheurs publics, (en raison de leur collaboration avec l'occupant Romain). Et comme si cela ne suffisait pas, Jésus fait bon accueil aux pécheurs et mange avec eux. C'est le comble! C'est dans ce cadre, par exemple, que s'insère l'épisode de Zachée (Lc 19,1-10). L'allégation est grave à double titre. Au plan religieux, Jésus est accusé de non conformité à la religion juive, surtout selon la perspective pharisaïque. Au plan politique, à force de fréquenter les traîtres de la nation, il peut-être lui-même un d'eux.

Mais Jésus justifie son attitude en proposant des paraboles dans lesquelles tous ceux que l'on peut considérer comme perdus, retrouvent droit de cité. Dieu ne veut laisser personne au bord du chemin. Le projet de salut que le Christ est venu révéler, est destiné à tous. Personne n'en est exclu. Mieux encore, les situations les plus désespérées (perdues), sont les plus envisagées (retrouvées). Le pécheur entre ainsi dans l'option préférentielle de Dieu pour les pauvres. Il est le propre de toute religion de s'adresser, consciemment ou inconsciemment, et de préférence à une certaine élite; quitte à ce que ceux-ci regardent les autres avec une certaine hauteur. Une telle religion ne plairait pas moins à nous-mêmes; créant parfois une grande fracture entre des «élus» et d'autres. Le Christ, par contre, ouvre d'autres perspectives, et veut faire de la communauté de la nouvelle alliance, une communauté de pécheurs repentis, toujours engagés sur le chemin de la conversion.

Des trois paraboles de la miséricorde proposées par Luc, la troi-

sième est la plus développée. Nous pouvons nous y arrêter un instant. Ce que le fils cadet revendique de son père, l'héritage, est appelé en grec, bios (la vie). Ainsi, Luc se met sur une perspective intéressante à plus d'un titre. La vie ne se revendique pas d'après de Dieu. Elle se reçoit comme un don et on en prend soin. En outre, toute vie menée loin de celui qui en est l'auteur, finit par s'éteindre, par mourir. C'est ce qui arrive à ce fils. Pour revivre, il lui faut revenir vers le père, mais dans une attitude différente de celle du départ: dans l'humilité et la repentance. L'attitude de départ aurait pu plutôt être un peu d'arrogance, de recherche d'autonomie vis-à-vis de l'auteur de la vie.

Dans ce sens, Paul est celui qui a fait l'expérience d'une vie reçue gratuitement, en abondance, et gratuitement dépensée pour Dieu et pour les autres. Il s'inscrit dans le registre de la gratuité, de la grâce. Jean le dira de manière un peu plus explicite: «Moi je suis venu pour qu'on ait la vie, et qu'on l'ait en abondance» (Jn 10,10).

Le fils aîné n'est pas non plus très loin de son frère. Il aurait bien voulu ne serait-ce qu'un chevreau pour festoyer avec ses amis, dans une certaine mesure, loin de son père. C'est une tendance très humaine. C'est la tendance qu'insinue en nous le péché: il faut se détacher de son Dieu; il faut en être loin. Dans un certain sens, tout péché porte la saveur du péché originel: décider du bien et du mal sans Dieu, loin de lui, et finalement être un demi dieu chacun à sa manière. Cela aurait bien réjoui tous et chacun. Et pourtant, la logique de la relation à Dieu qu'apporte Jésus veut marquer de façon indélébile, la dépendance au Père, source de toute vie.

Dans tout cela, Dieu reste miséricordieux, et c'est cela qui nous fait vivre, qui nous sauve. Il se laisse fléchir par la prière de Moïse qui se place toujours sur la brèche, pour intercéder pour le peuple. C'est ce que le Christ fait éternellement pour nous. Il est monté, il est assis à la droite du Père où il intercède pour nous (Rm 8,34; He 7,25). La miséricorde de Dieu qui se manifeste à tout instant dans chacune de nos vies, sera toujours un mystère que nous ne cesserons jamais de contempler, pour qu'à notre tour, nous sachions en vivre.

Abbé Ildevert M. MOUANGA
(Grand Séminaire Cardinal Emile Biayenda).

Cette semaine au Vatican

Sainte Mère Teresa de Calcutta: la Mère des pauvres

L'événement de la semaine au Vatican a été, bien entendu, la canonisation de Mère Teresa de Calcutta. A vrai dire, l'élévation à «la dignité des autels» de la fondatrice des Missionnaires de la Charité, n'a été qu'une formalité pour l'Eglise tant dans le cœur des plus humbles, en Inde et partout où sa congrégation est active, Mère Teresa était déjà la sainte de tous. En Inde, dix-neuf ans après sa mort, des milliers de chrétiens, d'hindous et de musulmans continuent de venir sur sa tombe à la Mother House, la maison-mère des Missionnaires de la Charité à Calcutta.



Le Pape et la supérieure des Missionnaires de la Charité lors du Jubilé de la Miséricorde samedi, Place Saint Pierre.

Canonisée dimanche 4 septembre au cours d'une messe célébrée sur la Place Saint Pierre à Rome par le Pape François, la figure de Mère Teresa a drainé une foule immense.

Mère Teresa avait été béatifiée à Rome par Saint Jean-Paul II, le 19 octobre 2003, à l'occasion de la Journée mondiale des Missions; elle avait alors été proclamée la «Mère des pauvres». Dimanche, plus d'un million de fidèles ont pris part à la messe de sa canonisation, dont une quinzaine de chefs d'Etat venus du monde entier. Dans le courant de la semaine aussi le Pape a présidé, c'était jeudi après-midi dans la Basilique Saint Pierre, les vêpres pour la 2^e Journée mondiale de prière pour la sauvegarde de la création. C'est le père Raniero Cantalamessa, prédicateur de la Maison pontificale, qui a donné l'homélie. Il a rappelé que «l'homme est créé à l'image de Dieu, dans le sens où il participe à l'essence intime de Dieu qui est d'être une relation d'amour entre le Père, le Fils et l'Esprit Saint.» Saint Thomas d'Aquin définit comme «relations subsistantes» les



Mère Teresa recevant des femmes et des enfants.

personnes divines. Chacune d'elle n'a pas une relation l'une avec l'autre, mais elle est cette relation. Seul l'homme – en tant que personne capable de relations libres et conscientes – participe à cette dimension personnelle et relationnelle de Dieu. La Trinité étant une communion d'amour, elle crée l'homme comme un «être en relation». C'est dans ce sens que l'homme est «à l'image de Dieu». En des mots plus simples, le Pape François a pour sa part adressé au monde un message dans lequel il rappelle que «les changements climatiques contribuent aussi à la crise poignante des migrants forcés. Les pauvres du monde, qui sont aussi les moins responsables des changements climatiques, sont les plus vulnérables et en subissent déjà les effets. Quand nous maltraitons la nature, nous maltraitons aussi les êtres humains», réaffirme le Saint-Père.

Une autre grande nouvelle au Vatican durant la semaine écoulée est la création d'un nouveau dicastère. Dans le cadre des réformes de la Curie romaine qu'il a entamées, le Pape François a émis un Motu proprio par lequel il institue un nouveau «Dicastère pour le Service du développement humain de la personne».

Ce dicastère qui entrera en fonction le 1^{er} janvier prochain, exprimera «la sollicitude du souverain pontife envers l'humanité souffrante» recueillera et évaluera des documents concernant la justice, la paix, le progrès des peuples, la défense de la dignité, des droits humains, ceux touchant en particulier au travail, dont celui des mineurs. Il s'intéressera aux questions liées à l'esclavage, aux migrations, à l'armement, aux formes de torture, la peine de mort et bien sûr aux changements climatiques. Il fusionnera les compétences de quatre Conseils pontificaux qui seront dissous: Justice et paix, Cor Unum, pour la Pastorale de la santé, mais aussi des migrants et des personnes en déplacement. Un préfet a été nommé, c'est le cardinal ghanéen Peter Turkson, actuel président de Justice et Paix. Il est précisé qu'une section de ce dicastère sera spécifiquement consacrée aux phénomènes migratoires et c'est le Pape en personne qui la conduira ad tempus, c'est-à-dire de manière provisoire.

A la semaine prochaine!

Albert S. MIANZOUKOUTA
(Correspondant au Vatican)

ANNONCES

ANNONCE LEGALE

**L'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques
et de la Propriété Foncière Pointe-Noire, BP. 5399**

INSERTION LEGALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOULOU
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE POINTE-NOIRE CENTRE

N° 006/2016/MEFBPP-DGID-DEFFD-DDIDK-DCHPF.

SUIVANT RÉQUISITIONS REÇUES PAR L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, UNE PROCÉDURE D'IMMATRICULATION EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES TITRES FONCIERS EST EN COURS. CETTE PROCÉDURE CONCERNE LES IMMEUBLES SUIVANTS :

N° DE REQUISITIONS	REQUISITIONS CADASTRALES				QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS	REQUERANTS
25.816 du 03/02/2016	Plle(s) 06 et 07	Bloc 284	Section ACL1	Superficie 1000,00m ²	Louboutchi Village	Circonscription Foncière n°05	Mr. MABIALA Chris Bénis Riche
9.827 du 13/01/2004	Plle(s) 02	Bloc 61	Section V	Superficie 363,00m ²	Tié-Tié	Circonscription Foncière n°03	Mr. OTOKALI Jean
25.797 du 22/01/2016	Plle(s) 09	Bloc 124	Section BF	Superficie 495,00m ²	Mpaka cinq chemins	Circonscription Foncière n°03	Mr. TSEKET GOMEZ
25.515 du 15/10/2015	Plle(s) 02 et 03	Bloc 04	Section BP	Superficie 1248,66m ²	Mpita	Circonscription Foncière n°01	Mr. Et Mme. FAUCON
25.656 du 30/11/2015	Plle(s) 04	Bloc 02	Section E	Superficie 1584,86m ²	Wharf	Circonscription Foncière n°01	Mr. Franck André Nestor
22.598 du 01/07/2013	Plle(s) 09	Bloc 170	Section BXA	Superficie 400,00m ²	Côte-Matève	Circonscription Foncière n°06	EKLO AKOUETE
25.242 du 22/07/2015	Plle(s) 26 et 27	Bloc 64	Section M2	Superficie 669,00m ²	Tchimbamba	Circonscription Foncière n°01	Mr. ONDINEME Maixant Didace
25.342 du 07/08/2015	Plle(s) 05	Bloc 44	Section BM	Superficie 500,00m ²	Ngoyo la famille ngand ngoyo	Circonscription Foncière n°06	Mme. BIABARO Ergitte Fallone
25.301 du 18/08/2015	Plle(s) 10	Bloc 84	Section BM	Superficie 500,00m ²	MNgoyo Famille Tchinvassa	Circonscription Foncière n°06	Mr. BONDJ Louis Gildas Albertin
25.151 du 19/06/2015	Plle(s) 01 A bis	Bloc 22	Section BP Mpita	Superficie 421,81m ²	Mpita	Circonscription Foncière n°01	Mme. KIBA ISSONGO LANGATSESE
21.784 du 02/10/2012	Plle(s) 08	Bloc 195	Section BM	Superficie 500,00m ²	Ngoyo famille Tchinvassa	Circonscription Foncière n°06	Mme. PEMBELO Elisabeth Mireille
25.741 du 08/01/2016	Plle(s) 04	Bloc 93	Section BM Central	Superficie 508,53,00m ²	Ngoyo famille Tchinvassa	Circonscription Foncière n°06	Mr. TEMPO Patrick Dimitri
24.802 du 11/03/2015	Terrain Rural			Superficie 130280,74m ²	Village bellolo	District de Madingou Kayes	LANIER Yvonne
19.233 du 08/09/2010	Plle(s) 328bis	Bloc /	Section J	Superficie 842,80m ²	Mpita	Circonscription Foncière n°01	Mr. POATY née MOUELE MAKANGA Germaine
19.658 du 31/01/2011	Plle(s) 05 et 07	Bloc 38 bis	Section BP suite	Superficie 810,00m ²	Mpita	Circonscription foncière n°01	Mr. KINTOMBO NGOKO Alphonse
23.101 du 19/09/2013	Plle(s) 09	Bloc 326	Section BM4	Superficie 500,00m ²	Ngoyo Mbondji	Circonscription Foncière n°06	NGOUMA KITEBA Habib Gildas
25.055 du 13/05/2015	Plle(s) 08bis	Bloc 132	Section BM	Superficie 200,00m ²	Ngoyo Centrale	Circonscription Foncière n°06	OKIANIA Patience
25.039 du 13/05/2015	Plle(s) 08	Bloc 132	Section BM	Superficie 200,00m ²	Ngoyo Centrale	Circonscription Foncière n°06	IBARA Esther
25.299 du 17/08/2015	Plle(s) 08	Bloc 84	Section BM	Superficie 500,00m ²	Ngoyo famille Tchinvassa	Circonscription Foncière n°06	Mlle. BONDJ Hélène Eunice
20.950 du 07/01/2012	Plle(s) 09bis	Bloc 19	Section BS-BT	Superficie 200,00m ²	Tchimbamba	Circonscription Foncière n°01	NGOMA Rall Dmimitri
25.147 du 17/06/2015	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 5605,10m ²	Nkotchi Fouta ile Malonga Lodje	Circonscription Foncière n°06	Mr. MBEMBA KARL Kevin
25.503 du 12/10/2015	Plle(s) 07	Bloc 40	Section ABZ 2bis	Superficie 500,00m ²	Pointe-Indienne	Sous-préfecture de Loango	Mr. NGOMA Jourdain Grégoire
18.333 du 04/11/2009	Plle(s) 06	Bloc 21 ex 24	Section BT	Superficie 740,68,00m ²	Centre-Ville	Circonscription Foncière n°01	TCHIONVO BOUITI LIUKUNE Lee Ntime
25.100 du 03/06/2015	Plle(s) 08qter	Bloc /	Section M	Superficie 249,49m ²	Tchimbamba	Circonscription Foncière n°01	Céline MATTARELLI
25.732 du 07/01/2016	Plle(s) 06 et 08	Bloc 108	Section BT	Superficie 1500,00m ²	Tchimbamba	Circonscription Foncière n°01	Mr. Jourdan née GAMPO Yolande
25.795 du 22/01/2016	Plle(s) 01	Bloc 35Quinter	Section BT	Superficie 9606,00m ²	Tchimbamba	Circonscription Foncière n°01	Mme. VIC Claude Marjolaine Jeeanne
16.109 du 11/07/2008	Plle(s) 05	Bloc 02	Section CJ	Superficie 500,00m ²	Mont-Kamba	Circonscription Foncière n°05	Mme. TCHIBINDA Eliane Laure Virginie
25.721 du 05/01/2016	Plle(s) 01	Bloc 50	Section BM	Superficie 456,63m ²	Ngoyo la famille ngand ngoyo	Circonscription Foncière n°06	Mr. IBARA Paul Misère
22.096 du 17/01/2013	Plle(s) 02	Bloc 30ter	Section BT	Superficie 540,00m ²	Tchimbamba	Circonscription Foncière n°01	Mr. MISSENGUE Guy Parfait
25.591 du 12/11/2015	Plle(s) 01 à 10	Bloc 57	Section BNJ2	Superficie 5000,00m ²	Tchiamba Nzassi	Sous-préfecture de Tchiamba Nzassi	Mme. MAGNOUNGOU Denise Solange
25.590 du 12/11/2015	Plle(s) Domaine	Bloc 61,69 et 70	Section BNJ2	Superficie 14237,34,00m ²	Tchiamba Nzassi	Sous-préfecture de Tchiamba Nzassi	Mme. MAGNOUNGOU Denise Solange
25.267 du 10/07/2015	Plle(s) 08	Bloc 26	Section BS	Superficie 400,00m ²	Tchimbamba	Circonscription Foncière n°01	MISSIE Ange Apollinaire
25.540 du 28/10/2015	Plle(s) 04 et 05	Bloc 14	Section BS	Superficie 994,14m ²	Malala	Circonscription Foncière n°01	César Blaise Alias NDZA
25.739 du 08/01/2015	Plle(s) 02	Bloc 62bis ex 41	Section BP	Superficie 838,17m ²	Wharf	Circonscription Foncière n°01	Mr. NIANGADOU BABA

Au-delà d'un délai de deux mois à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la propriété Foncière).

Pour insertion légale
Pointe-Noire, le 20 Février 2016

ANNONCE LEGALE

**L'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques
et de la Propriété Foncière Pointe-Noire, BP. 5399**

INSERTION LEGALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOULOU
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE POINTE-NOIRE CENTRE

N° 007/2016/MEFBPP-DGID-DEFFD-DDIDK-DCHPF.

SUIVANT RÉQUISITIONS REÇUES PAR L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, UNE PROCÉDURE D'IMMATRICULATION EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES TITRES FONCIERS EST EN COURS. CETTE PROCÉDURE CONCERNE LES IMMEUBLES SUIVANTS :

N° DE REQUISITIONS	REQUISITIONS CADASTRALES				QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS	REQUERANTS
25.615 du 19/11/2015	Plle(s) 04	Bloc 60	Section BL	Superficie 750,00m ²	Ngoyo famille Tchisselo	Circonscription foncière n°06	Mr. NGOULOU Jacques
19.126 du 17/08/2010	Plle(s) 04 et 05	Bloc 75	Section BM	Superficie 965,00m ²	Côte Matève	Circonscription foncière n°06	Mr. OBAMBI Jean Jacques
24.253 du 22/10/2014	Plle(s) 03	Bloc 07	Section G (Militaire)	Superficie 482,01m ²	Camp Lumumba	Circonscription foncière n°01	Mme. ALIABI née NING-BALA Marie Laurence
23.912 du 09/07/2014	Plle(s) 06 et 07	Bloc 278	Section BS	Superficie 957,83m ²	Tchimbamba famille Mandou	Circonscription foncière n°01	Mr. MOUKOUBOUKA Jonas représentant les enfants: MOUKOUBOUKA BOUANGA C, MOUKOUBOUKA KOUTAM, MOUKOUBOUKA BITSIMI J, MOUKOUBOUKA KENGUE P, MOUKOUBOUKA LOUBONDO V, MOUKOUBOUKA NKEMBOULOU M.
25.212 du 02/07/2015	Terrain Rural			Superficie 14.725m ²	Village Makala	Sous-préfecture de Hinda	Mr. MANOUACH Ahmed
25.555 du 04/11/2015	Plle(s) 09	Bloc 01bis	Section BM4	Superficie 1250m ²	Ngoyo	Circonscription foncière n°06	Mr. MABIALA Hilaire
24.653 du 09/02/2015	Plle(s) 04 et 11	Bloc 39	Section BS	Superficie 783,07m ²	Tchimbamba	Circonscription foncière n°01	Mlle. NKOUNKOU Nicolas
24.338 du 14/11/2014	Plle(s) 02	Bloc 140	Section BP Suite	Superficie 428,89m ²	Mpita	Circonscription foncière n°01	Mr. ROSITO Alberto; Mme. ROSITO née NDANDOU TSAKOU Laure Lucie
25.523 du 19/10/2015	Plle(s) 04	Bloc 342bis	Section CN	Superficie 500,00m ²	Plateau Hinda	Circonscription foncière n°04	Mme. MOUKE Justine Marie Béatrice
25.524 du 19/10/2015	Plle(s) 01	Bloc 343bis	Section CN	Superficie 500,00m ²	Plateau Hinda	Circonscription foncière n°04	Mr. MOUKE Gervais
25.353 du 27/08/2015	Plle(s) 02 et 07	Bloc 59	Section BP	Superficie 1089,65m ²	Mpita	Circonscription foncière n°01	Société « PRO-IMMO »
25.505 du 12/10/2015	Plle(s) 06	Bloc 59	Section BP	Superficie 296,43m ²	Mpita	Circonscription foncière n°01	Société « PRO-IMMO »
25.743 du 08/01/2016	Plle(s) 06 et 07	Bloc 09	Section BN1	Superficie 744,00m ²	Ngoyo (Tchimbambouka)	Circonscription foncière n°06	Mr. ABIDI DIAWARA
15.455 du 12/02/2008	Plle(s) 10 bis	Bloc 159	Section CF	Superficie 144,00m ²	Mongo-Kamba	Circonscription foncière n°04	Société Cettel-Congo (Airtel)
23.525 du 10/03/2014	Plle(s) 04	Bloc 269	Section BS	Superficie 394,20m ²	Tchimbamba	Circonscription foncière n°01	Mlle. Constant Chancelavie Grace Felicia
18.182 du 24/09/2009	Plle(s) 10	Bloc 35	Section BXA	Superficie 625,00m ²	Côte Matève	Circonscription foncière n°03	Mr. NGOMA André
23.938 du 21/07/2014	Terrain Rural			Superficie 47.379,978m ²	Matombi	Sous-préfecture de Loango	Mrs. Jean Jacques MAKAYA et Jean Jacques IKAMA
24.191 du 30/10/2014	Plle(s) 04	Bloc 192bis	Section BM	Superficie 388,00m ²	Ngoyo Cema famille Tchinvassa	Circonscription foncière n°06	Mme. PANDZOU MOUKOKO Annick Christiane
24.783 du 09/03/2015	Plle(s) 08 et 09	Bloc 72	Section BN Suite	Superficie 1291,65m ²	Tchimbambouka	Circonscription foncière n°06	Mr. CHITOU MOHAMED Rachad
19.597 du 22/12/2010	Plle(s) 03, 04, 05, 09, 10	Bloc 12	Section CW	Superficie 2500,00m ²	Koufoui	Circonscription foncière n°05	Mr. BAHONDA Jean Guido
25.091 du 28/05/2015	Plle(s) 08 et 10	Bloc 252	Section BM	Superficie 1000,00m ²	Ngoyo famille Tchitouta	Circonscription foncière n°06	Mlle. DELICA Estelle Carine Félicie
24.877 du 24/03/2015	Plle(s) 07 et 09	Bloc 198	Section BM	Superficie 1000,00m ²	Ngoyo famille Matolo	Circonscription foncière n°06	Mme. YOBA Rosaie
24.861 du 17/03/2015	Plle(s) 07	Bloc 174 b	Section L	Superficie 463,39m ²	Base aérienne	Circonscription foncière n°01	Mlle. NKOUANGALAA Arnelie Clarisse
24.637 du 04/02/2015	Terrain Rural			Superficie 60.000,00m ²	Village Liambou	Sous-préfecture de Hinda	Mr. BOUYA ELABI Jean Louis
24.638 du 24/02/2014	Terrain Rural			Superficie 79.370,02m ²	Liambou	Sous-préfecture de Hinda	Mr. BOUYA ELABI Jean Louis
25.585 du 09/11/2015	Terrain Rural			Superficie 3109,579m ²	Makola	Sous-préfecture de Hinda	Mr. MADIANGOU Dominique
24.480 du 05/01/2015	Terrain Rural			Superficie 1600,00m ²	Makola	Sous-préfecture de Hinda	Mr. LOUFOUA Joseph et Mme. LOUFOUA Béatrice
25.142 du 16.06/2015	Plle(s) 11	Bloc 99	Section BF	Superficie 300,00m ²	Mpaka saint esprit	Circonscription foncière n°03	Mr. MOUKENGUE Firmin
22.664 du 18/07/2013	Plle(s) 04 et 05	Bloc 110bis	Section BM7	Superficie 1500,00m ²	Ngoyo	Circonscription foncière n°01	Mme. MABONDZOT Delphine Ella
25.612 du 19/11/2015	Plle(s) 05	Bloc 44	Section BS	Superficie 400,00m ²	Tchimbamba aviation	Circonscription foncière n°01	Mr. APPESSÉ Charles Emile
25.236 du 20/07/2015	Plle(s) 07	Bloc 72	Section BM	Superficie 500,00m ²	Ngoyo famille Matolo	Circonscription foncière n°06	Mr. MBELANI BAKALA Gaël Davy
25.719 du 04/01/2016	Plle(s) 01 et 03	Bloc 247	Section BM	Superficie 1000,00m ²	Ngoyo Cema	Circonscription foncière n°06	Mr. BANZOULOU Joseph
17.050 du 15/01/2009	Plle(s) 01, 02, 06, 07	Bloc 07	Section BM	Superficie 2095,20m ²	Ngoyo famille Ngand Ngoyo	Circonscription foncière n°06	Enfants MBOUALA serge
25.376 du 04/09/2015	Plle(s) 16	Bloc 46	Section BL	Superficie 400,00m ²	Ngoyo famille famille Mbalo	Circonscription foncière n°06	Mr. YEMBE FOUTOU Nubret Luther

Au-delà d'un délai de deux mois à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la propriété Foncière).

Pour insertion légale
Pointe-Noire, le 20 Février 2016

10^e anniversaire de la mort de Philippe Makita

A Pointe-Noire, un vibrant hommage a été rendu à l'écrivain

Le monde de la culture de Pointe-Noire, la capitale économique congolaise, s'est réuni, mercredi 31 août 2016, dans la salle de réunion de l'hôtel «Résidence Sania», pour rendre hommage à Philippe Makita, illustre membre de la fratrie des écrivains congolais, que Dieu a rappelé à Lui, le 26 août 2006.

La cérémonie a été supervisée par Alphonse Chardin Kala, directeur départemental du livre de la lecture publique de Pointe-Noire. Qui avait, à ses côtés, Arnauld Nkouka, directeur départemental du patrimoine et d'archives de Pointe-Noire. Le premier cité a, dans son exposé, présenté l'auteur disparu et son œuvre.

26 août 2006 - 26 août 2016, il y a cela dix ans que Philippe Makita quitta la terre des hommes. De son vivant, il fut un illustre membre de la fratrie des écrivains congolais. Il fait, désormais, partie des générations immortelles des hommes de lettres. Lui qui a fait ses preuves aux côtés des grands écrivains, comme Jean-Baptiste Tati-Loutard, Sony Labou

Tansi, Sylvain Bemba, et Matondo Kubu-Turé. Parmi ses œuvres: «Femme mon paysage»; «La nouvelle anthologie»; «Pour comprendre l'étrange destin de Wangrin d'Hamadou Hampaté Ba»; «Le pacte de comptes», «Sandales retournées», la liste n'est pas exhaustive. Un riche héritage qui lui vaut un vibrant hommage rendu par ses proches et amis littéraires. En somme, quoi que Philippe Makita ait pratiqué tous les genres ou presque, il est beaucoup plus un poète qui a su être personnel dans la poursuite courageuse de sa mission de poète. Il suit deux démarches: extravertie (la poésie au service du peuple) et introvertie: (la poésie, exploration de l'âme), se joignant dans le même but assigné à l'art:



Pendant le déjeuner de presse à la Résidence Sania.

donner à voir l'autre côté des choses. Puisqu'il s'agit, aujourd'hui, de rendre hommage à Philippe Makita, apprenons à découvrir ou à redécouvrir son œuvre, en vue de la pérenniser. Voilà un exemple poignant dont s'est inspirée Magdaïe, la fille aînée du défunt écrivain. «Mon père a influencé ma vie tout entière, au point que je me suis toujours inspirée de lui, de cette énergie poétique qu'il m'a transmise, comme un souffle, cette énergie dans laquelle je me

ressource toujours, pour aller de l'avant, pour regarder le monde avec beaucoup d'optimisme» a fait connaître Alphonse Chardin Kala. Le doyen des écrivains de Pointe-Noire, Tchitchelle Tchivéla, n'est pas resté indifférent. «Philippe Makita était une plume sûre qui allait briller au firmament des lettres congolaises», a-t-il affirmé.

Les paroles s'envolent, mais les écrits restent. L'exposition des œuvres de l'illustre écrivain a clos la cérémonie d'hommage à Philippe Makita.

Noëllie BOUANGA

(Suite de la page 6)

en tête de notre plan d'action politique. D'autant plus que la question ne semble guère préoccuper le gouvernement, alors même qu'il prône «de profondes réformes structurelles». Dans son message à l'occasion du 56^e anniversaire de l'indépendance, le président de la République affirme que «la responsabilité du gouvernement est de répondre à [nos] attentes et à [nos] préoccupations». Mais l'essentiel de son message concerne avant tout la situation économique, inquiétante, en effet, mais la situation politique l'est-elle moins, pour engager les réformes qu'il envisage?

Il promet donc de «profondes réformes structurelles pour créer des emplois... étendre la protection sociale à tous, moderniser l'économie et la société...».

Et pour lui, «c'est la responsabilité de l'Etat d'engager sans attendre [ces] réformes hardies de son initiative et dont il doit être le seul maître».

Or, comment conduire des réformes économiques profondes dans un pays aussi corrompu que le nôtre -«Doing Business» le classe à l'avant-dernier rang des pays fréquentables pour les affaires-, sans l'implication de tout le peuple? Seul maître à bord, le président de la République va-t-il continuer à laisser, volontairement, s'engraisser les prédateurs de tout poil? Les réformes préconisées ne seraient-elles pas, dans de telles conditions, vouées à un échec certain?

Mambou Aimée GNALI
Ancien ministre

Musique

«Brazza, c'est la joie», le coup d'essai d'Harris Jobed Nguiangui

Jeune artiste-musicien congolais, basé à Brazzaville, Harris Jobed Nguiangui, 20 ans révolus, connu sous le pseudonyme de Harristar Lah 15, vient d'ouvrir son compteur discographique. Grâce à son single, intitulé: «Brazza c'est la joie». Une chanson déjà bien appréciée par les mélomanes.

Dans son coup d'essai, Harris Jobed Nguiangui met en exergue la beauté de Brazzaville, ville-capitale du Congo, à travers ses avenues, sites touristiques et lieux de spectacles, ainsi que l'ambiance que l'on y vit au quotidien. Un titre aussi révélateur qu'accrocheur, qui fait, déjà, parler de lui. Evoluant en solo, Harristar Lah 15 lance un S.o.s à tous ceux qui peuvent lui prêter main forte, dans la production de ses œuvres. Comment Harris Jobed Nguiangui est-il arrivé à la musique? «Je pourrais,



Harris Jobed Nguiangui.

simplement, vous dire que c'est un don que Dieu m'a donné. Je me rappelle, quand j'étais encore tout petit, mon père avait l'habitude d'écouter les vieilles chansons du T.P. OK Jazz, de Reddy Amissi, Pépé Kallé, J.B Mpiana... Ce sont ces mêmes chansons qui m'ont beaucoup donné ce goût et le plaisir d'aimer la musique. Et dès mon enfance, j'avais aussi cette facilité de retenir les paroles des chansons. Et un jour, j'ai dit à ma mère que je serai musicien», révèle-t-il. En effet, l'aventure du jeune artiste-musicien a commencé, après les événements socio-politiques que le Congo a connus, en 1988, et en 2000. Pendant cette période, en effet, son père l'inscrit dans une école privée, en classe de CM2 (Cour moyen deuxième année). Où il fait la connaissance de trois amis qui ont une grande passion pour la musique. Ils créent, alors, un groupe musical, qui n'a duré que le temps d'une rose. Après le C.e.p.e (Certificat d'études primaires élémentaires) Harris intègre un groupe musical du quartier, dénommé: «Faro 60». Ce, jusqu'en classe de Troisième. Malheureusement, cet ensemble musical aussi finit par se disloquer. Le jeune artiste-musicien prend, alors, une décision courageuse et décide, en 2014, de faire carrière solo. C'est ainsi qu'il a réussi à enregistrer, avec un ami rappeur, Black Métal, son premier titre: «Brazza, c'est la joie». Une chanson qui interpelle la conscience collective à travailler à l'unisson pour construire notre cher beau pays, le Congo.

Mais, outre son coup d'essai, le jeune artiste-musicien congolais a beaucoup de titres en souffrance dans ses tiroirs. Aussi cherche-t-il, ardemment, des bienfaiteurs, pour lui venir en aide. «Je n'ai pas de possibilité pour rentrer au studio, afin de réaliser un clip. Je n'ai pas de producteur. La production, je la fais tout seul», se plaint-il. Et de lancer l'appel suivant: «Je saisis cette occasion pour lancer un S.o.s, à l'endroit des producteurs et du ministre de la culture et des arts, afin de me venir en aide». On espère que le cri du cœur du jeune chanteur sera entendu.

Pascal AZAD DOKO

Communiqué Nécrologique

La famille Ovandjoué et les enfants Boman-douki ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, du décès de leur oncle, père et frères, le nommé Boman-douki François, ancien



directeur de B.i.d.c, survenu, le 5 septembre 2016, à l'hôpital des armées Pierre Mobengo. La veillée mortuaire se tient au n°661, rue Mayombe, au Plateau des 15 ans. Le jour de la mise en terre vous sera communiqué ultérieurement

OFIS store
w Revendeur agréé

Wiko

Changeons les règles du Jeu !

A partir de : 55 500 XAF TTC

Garantie 12 mois

Pointe-Noire : 319, Avenue Charles De Gaulle
Brazzaville : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

t.: 06 600 00 00 (PNR)
01 600 00 00 (BZV)

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
OFFICE NOTARIAL GALIBA
Me Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis Sassou-Nguesso, Marché Plateau, Centre-ville
Boîte Postale 964/ Tél. : 05 540-93-13 ; 06 672-79-24
Site: www.notairegaliba.com/ E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr
(REPUBLIQUE DU CONGO)

«MAGONGO» S.A.R.L.U

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social: 1.000.000 Francs CFA Siège social: Immeuble Ewandza, 35, Avenue Auxence Ickonga, Centre-Ville, Brazzaville (République du Congo)
RCCM : 16 B 6619 (REPUBLIQUE DU CONGO)

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

Aux termes d'un acte authentique, en date du 09 juillet 2016, reçu par Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, Notaire en la résidence de Brazzaville (République du Congo), enregistré le 13 juillet 2016, à la recette des impôts de Bacongo, folio 130/1, numéro 1345, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Dénomination sociale: «MAGONGO»;

Siège social: Immeuble Ewandza, 35, Avenue Auxence Ickonga, Centre-Ville, Brazzaville (République du Congo).

Capital social: Un Million (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en Cent (100) parts sociales, de Dix Mille (10.000) FRANCS CFA chacune, souscrites et entièrement libérées, par l'Associé Unique.

Objet social: la société a pour objet principal tant au Congo, que partout ailleurs à l'Etranger:
• La vente en gros de tous produits frais (poissonnerie et fruits de mer);
• Les prestations de Services;
• L'importation et l'exportation;
• La prise de participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit,

dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Apports en numéraire: Par acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement, reçu par le Notaire soussigné, le 09 juillet 2016 et enregistré le 13 juillet 2016, à la recette des impôts de Bacongo, folio 130/3, numéro 1347, le Souscripteur Unique de la société a intégralement libéré ses parts sociales.

Gérance: Conformément aux dispositions statutaires, Madame Anne ETELA, a été nommée en qualité de Gérante de la société, sans limitation de durée.

Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), le 16 août 2016, sous le numéro 16 DA 717.

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M) de Brazzaville, le même jour, sous le numéro 16 B 6619, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

Pour avis

Maître Henriette L. A. GALIBA
Notaire



REPRESENTATION AU CONGO

14, rue Behagle Tél: 00(242)2815441/2815544/2815786/6606400 Facsimilé: 00(242)2814513
B.P. 972 Brazzaville/Congo Tél. Satellitaire: 00881631518213 E-mail: FAO-CG@fao.org

AVIS DE VACANCE DE POSTE N° 009/FRCON/2016

Date de publication: 03 SEPTEMBRE 2016
Date limite de dépôt des candidatures: 16 SEPTEMBRE 2016
Lieu d'affectation: Brazzaville/Pointe-Noire

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet GCP/SFC/001/MUL intitulé «La sécurité alimentaire renforcée en milieu urbain en Afrique Centrale grâce à une meilleure disponibilité de la nourriture produite localement en République du Congo», la FAO lance cet avis de vacance de poste en vue de recruter:

Un CONSULTANT NATIONAL: pour l'élaboration du plan stratégique de Développement des villes vertes.

Les personnes intéressées sont priées de consulter les «Termes de référence» du poste pour plus d'informations au Bureau de la Représentation de la FAO.

QUALIFICATION REQUISES:
Le Consultant doit être un ingénieur/ Master en Aménagement Urbain ou Socio-économiste spécialiste en aménagement du Territoire et de développement durable, titulaire d'un diplôme universitaire BAC+5 ans au Minimum avec 5 ans d'expérience professionnelle.

COMMENT POSER VOTRE CANDIDATURE:

• Veuillez joindre à votre dossier de can-

didature une Notice Personnelle (P11) dûment complétée (imprimé administratif FAO disponible sur le site (http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/Employment/ADM11f.doc) sous enveloppe fermée portant la mention "Candidature au poste de Consultant National Chargé de de l'élaboration du plan stratégique de Développement des Villes Vertes" et l'adresser à

Madame la Représentante de la FAO, 14, rue Behagle – BP 972 – Brazzaville, Congo ou par voie électronique à: FAO-CG@fao.org

• Faire figurer clairement l'intitulé du poste et le numéro de l'avis de vacance en tête de votre lettre de candidature et dans la case appropriée de la notice personnelle.

DOSSIER DE CANDIDATURE:
CV, dernier diplôme et lettre de motivation (à adresser à Mme la Représentante de la FAO).

Les candidats sélectionnés seront contactés directement.

Fait à Brazzaville, le 31 Aout 2016

La Représentation de la FAO.



Wildlife Conservation Society Programme Congo (WCS-Congo)

B.P.14537 Brazzaville, République du Congo
Téléphone: 242 05 747 21 21
Email: wsccongobrazza@wcs.org

International Programs
2300 Southern Blvd
Bronx, NY 10460
Tel: 718-220-1387

AVIS DE RECRUTEMENT

Poste: Technicien de Maintenance Basé: à Bomassa

Dans le cadre des activités de la Fondation Nouabale Ndoki à Bomassa nous cherchons un Technicien de Maintenance. Il sera sous l'autorité et la supervision du Directeur Logistique de la Fondation Nouabale Ndoki et travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble du personnel des projets.

Il aura les principales responsabilités suivantes:

- Assurer le bon fonctionnement et prévenir les pannes/dégâts des équipements /installations/infrastructures électriques de la base de Bomassa et des autres infrastructures WCS.
- Effectuer les travaux de réparation/maintenance électrique dans les délais convenus. -Rédiger les rapports d'intervention.
- Assurer les enregistrements et archivages de tous les documents relatifs aux équipements/installations/infrastructures.
- Autres (pour les termes de référence détaillés, veuillez consulter le tableau d'affichage au bureau de WCS-Worldlife Conservation Society - 151 Avenue Général de Gaulle-Plateau Ville – Brazzaville.

Compétences requises:

- Capacité de réaliser des tâches de base liées à la réparation et maintenance de l'électricité
- Etre attentif au résultat final et répondre positivement aux critiques
- Travailler de manière dynamique et constructive. Démontrer de bonnes capacités d'organisation et de communication.

Profil requis:

- Avoir un diplôme en électricité
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'électricité
- Excellente maîtrise du français et la connaissance de la langue anglaise sera un atout.

Veuillez envoyer votre Curriculum vitae avec une lettre de motivation à l'adresse suivante: Mr. Le Directeur de la Logistique - Worldlife Conservation Society (WCS) 151 Avenue Général de Gaulle -Plateau Ville - Brazzaville B.P.14537, ou à l'adresse e-mail: wsccongobrazza@wcs.org, au plus tard le 16 Septembre 2016.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés à passer le test d'évaluation.

Fondation Nouabale Ndoki Bomassa

A l'attention des citoyens russes résidant en République du Congo

L'Ambassade de la Fédération de Russie tient à informer les citoyens de la Fédération de Russie résidant en République du Congo de la tenue en Russie, le 18 septembre 2016, des élections parlementaires à la Douma d'Etat. Pour assurer le scrutin en République du Congo, l'Ambassade envisage d'organiser le vote:

- le 11 septembre 2016, à Pointe-Noire, à l'adresse suivante: 21, avenue Moe Telli, Centre-ville «A», arr. 1 Lumumba (bureau du Consul Honoraire de la Russie);
 - le 18 septembre 2016, à Brazzaville, au Centre culturel russe, sis 26, avenue Amilcar Cabral, à côté du supermarché Casino.
- Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 20h00.
La participation de tous est vivement souhaitée.

Coordonnées de la commission électorale:
Tél: 05-550-30-14, e-mail: amrussie@yandex.ru

CAPPED
Communiqué

Le Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Participation à la Promotion des Entreprises et à leur Développement en sigle CAPPED, convoque tous les membres à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, ce samedi 10 septembre 2016, à 9h00, à l'auditorium de la grande bibliothèque universitaire Marien NGOUABI (arrêt Rectorat).

L'ordre du jour et les documents de travail sont à retirer dans toutes les agences CAPPED de Brazzaville.

Soyez les bienvenus

CAPPED, La Finance Solidaire!

Vivre ensemble

Donner corps à une initiative qui ambitionne de décriper le climat politique ambiant

Le 10 août dernier, le premier ministre Clément Mouamba lançait l'initiative du vivre ensemble, par un cocktail qui avait rassemblé, à l'Hôtel Radison Blu Mbamou Palace, à Brazzaville, une brochette de personnalités congolaises issues de diverses tendances, des membres du corps diplomatiques, etc. L'idée a été appréciée pratiquement par tous, mais chacun attend maintenant de voir le contenu de cette proposition destinée à décriper le climat politique national, au lendemain de l'élection présidentielle anticipée du 20 mars 2016.

Selon Hugues Ngouelondélé, l'initiative d'organiser une rencontre dénommée «cocktail du vivre ensemble», est née après l'observation du «climat politique ambiant qui est marqué par la crispation des relations entre filles et fils du même pays». «Cette atmosphère, à la fois pesante pour les hommes et stérilisante pour les affaires, s'est notablement accrue à l'issue des processus électoraux de 2015 et 2016. Face à cette situation peu enviable et inutilement anxiogène pour l'ensemble de la communauté nationale, le premier ministre et moi avons pensé battre le rappel de tous les compagnons du devoir de notre pays, sans exclusive», avait-il expliqué. Dès lors, l'initiative du vivre ensemble s'est donné comme ambition de faire se retrouver les fils et filles de la Nation, créer les conditions nécessaires pour qu'ils parlent de leurs problèmes, afin d'y trouver des solutions à même de contri-

buer à la décripation du climat politique national. A l'issue de la rencontre de l'Hôtel Radison Blu, Christophe Moukouké avait regretté que le mot dialogue n'y ait pas été prononcé. En réalité, telle que l'initiative du vivre ensemble a été lancée par ses promoteurs, on est là en plein dans le dialogue. Et le premier ministre Clément Mouamba était très explicite: «Pendant la présentation du Programme d'action du gouvernement, je me suis engagé, avec tous les membres du gouvernement, de faire en sorte que les Congolais, les Congolaises érigent les ponts entre eux et non les murs, ce au-delà des clivages et des divergences sommes toutes normales en démocratie. Mais, c'est quoi la démocratie? Tout un débat! Quelle démocratie que nous voulons? Nous pensons que ces clivages ne peuvent pas être un prétexte à la discrimination ni à l'injustice, encore moins servir d'alibi à toute propension aux actes



Hugues Ngouelondélé et Mme Saskia De Long.

inciviques, au déni de la loi, de l'ordre républicain et de l'ordre démocratique, car la démocratie a ses exigences». C'est donc dans cet élan que le député-maire Hugues Ngouelondélé a entrepris, après le cocktail du 10 août dernier, des contacts, pour expliquer l'initiative du vivre ensemble, qui a recueilli les encouragements des membres du corps diplomatique, notamment l'ambassadeur américain, Mme Stéphanie Sullivan, et l'ambassadeur de France, Bertrand Cochery. «J'en ai retenu une volonté de fédérer l'ensemble du paysage politique autour d'un concept, un concept qui n'a pas encore été très détaillé, mais une intention qui est là de travailler ensemble et de faire un partage entre la majorité et l'opposition», a confié à la presse, Mme Saskia De Long,

à l'issue d'une audience que lui a accordée, le 31 août dernier, le maire de Brazzaville, pour lui parler de l'initiative du vivre ensemble. De même, Hugues Ngouelondélé, qui poursuit les contacts d'explications avec diverses personnalités et organisations, a reçu, le vendredi 2 septembre dernier, les organisations de défense des droits de l'homme regroupées au sein de la Fecodho (Fédération congolaise des droits de l'homme) et un représentant de la Commission épiscopale justice et paix, pour évoquer l'initiative du vivre ensemble, dont on attend maintenant de passer à une phase concrète, pour décriper réellement, le climat politique ambiant.

Joëli NSONI

Projet Lisungi (Système de filets sociaux)

Trois nouveaux arrondissements désormais couverts

Les activités du Projet Lisungi (Système de filets sociaux) sont étendues dans trois nouveaux arrondissements de Brazzaville: Mfilou-Ngamaba; Madibou et Djiri. L'extension des activités de ce projet de filets sociaux a été officiellement lancée le mercredi 7 septembre 2016, lors d'une cérémonie à l'Hôtel de la préfecture, par Mme Antoinette Dinga-Dzondo, ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, en présence de Stéphane Madaule, directeur de l'A.f.d (Agence française de développement), du représentant de l'Unicef et de bien d'autres personnalités.

L'extension du Projet Lisungi dans trois nouveaux arrondissements de la capitale Brazzaville résultent d'une convention signée en août 2015 entre le gouvernement et l'A.f.d (Agence française de développement). Au terme de cette convention, l'A.f.d apporte au projet Lisungi un financement additionnel d'un peu plus de 6 milliards de francs Cfa, permettant de s'adresser à 3.503 nouveaux ménages et 1.204 personnes âgées.

D'après Alfred Constant Kiakouama, coordonnateur du Projet Lisungi, avec les premiers ménages issus de la convention avec la Banque mondiale, le nombre total de bénéficiaires sera de 10.707 établis dans 11 localités du pays. Pour la réussite de l'opération de ciblage, la ministre Dinga-Dzondo a exhorté les comités de ciblage à plus de rigueur et d'abnégation: «La mise en œuvre de ce projet est très sensible et ne sera possible si l'implication des communautés ici représentées par les chefs des quartiers et la société civile n'est pas effective. J'en appelle alors à votre sens de responsabilité et votre dévouement dans le processus de ciblage, pour nous permettre d'atteindre les très pauvres dans les zones concernées».

Pour la réalisation de ce projet, des comités communautaires de ciblage sont constitués, pour signaler les personnes qui, dans les quartiers, vivent dans le dénuement. «De notre expérience dans les localités pilotes, nous avons constaté que certains ménages vivant dans la précarité ne figurent pas du tout parmi les bénéficiaires. Mais cela est en train d'être corrigé à travers la procédure de plaintes», a-t-elle précisé. Ce projet a le mérite de s'attaquer au fléau de la pauvreté, du chômage, des inégalités qui frappent encore une large partie de la population et représente un frein au développement économique et social du pays, a affirmé Stéphane Madaule. «Pour régler ces défis, le gouvernement du Congo a défini une stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté, dans le cadre du plan national de développement 2012-2016, pour laquelle les filets sociaux constitueront un instrument clé de réduction de la pauvreté», a-t-il déclaré. L'extension de ce projet social est aussi la preuve de l'efficacité de ses résultats.

Alain-Patrick MASSAMBA

Commune de Mossendjo (département du Niari)

Les premières assises ont fait l'état des lieux et dressé les perspectives d'avenir

Création des unités de production, renflouement des caisses de la mairie... Si les conclusions des premières assises de Mossendjo, tenues du 6 au 11 août 2016 sont appliquées, la deuxième ville du département du Niari pourrait sortir d'une situation économique-sociale des plus alarmantes, pour retrouver le chemin du développement. En effet, les premières assises ont permis de faire l'état des lieux de Mossendjo et dégager les perspectives de développement de la ville. Mais, il y a lieu de déplorer l'absence de certaines grandes figures de la localité.

Il était une fois, «Les beaux jours de Moscou» (Moscou, surnom de Mossendjo, en raison de la forte fraîcheur)! L'ambiance qui prévalait chaque soir dans ce bar des années 80 résume, à elle seule, ce qu'était Mossendjo dans le passé. Il y avait quasiment tout. Les multiples entreprises d'exploitation forestière (Plaongo, Sidetra, Sibom, etc.), les complexes agroindustriels (rizerie, huilerie...) combinée à la puissante Comilog (Compagnie minière de l'Ogooué) étaient de gros pourvoyeurs d'emplois. Avec son hôpital construit dans les années 70, selon les normes internationales (d'après des observateurs), ses écoles primaires, son collège d'enseignement technique, son lycée général, ses services déconcentrés de l'Etat (P.t.t. Eaux et forêts, etc.), Mossendjo n'avait presque rien à envier aux autres villes du point de vue infrastructurel. La luxuriance des forêts denses alentour, la richesse du réseau hydrographique et la richesse du sol (terre arable propice à l'agriculture) et du sous-sol (avec l'argile, la latérite, le sable, etc.) faisait de

Mossendjo un petit Eden enclavé au cœur même du vaste massif forestier du Chaillu. Aujourd'hui, le bar «Les beaux jours de Moscou» n'existe plus. Autant que bien de choses qui faisaient le charme de la cinquième ville du Congo.

A l'heure de la prise de conscience!

L'étude menée par Stanislas Tsoumou, natif de Mossendjo et propriétaire d'un cabinet, en dit long. Une ville qui aura perdu, en moins de 20 ans, tout son potentiel économique, culturel et social. Une ville dont les infrastructures sociales de base sont dans un indicible délabrement. Une ville où le chômage de masse touche, selon Elisabeth Mapaha, maire centrale, les 85% de la population active. Une localité qui ne possède, aujourd'hui, aucune unité de production susceptible de retenir les jeunes, obligés de s'installer dans les grandes villes comme Dolisie, Pointe-Noire et Brazzaville à la recherche du mieux-être. Mossendjo est en train de périr. Pas à petit feu.



Une vue des participants.

Plutôt, il file à grandes enjambées vers le précipice! C'est le sentiment qu'on a, quand retrouver cette ville. Or, comme Paris au temps du Roi Henri IV, Mossendjo vaut, aujourd'hui, une messe pour conjurer ses malheurs. Fidèle à son approche participative amorcée depuis son accession à la présidence du conseil municipal, Mme Elisabeth Mapaha n'a pas eu d'autres options que de convoquer, suite aux multiples appels des membres de la diaspora mossendjoise, les premières assises de Mossendjo. Une grande première dans l'histoire de cette localité faite district en 1905 et érigée en commune en 1984. L'enjeu est de taille. «Il faut donc une ambition et une vision communautaires qui servent de fil conducteur aux initiatives locales s'appuyant sur les données fiables. D'où le plus grand intérêt de ces assises», a expliqué Elisabeth Mapaha, dans son mot de bienvenue lors de la

cérémonie d'ouverture, le 6 août, dans la salle des mariages de la mairie. Et le thème était tout à fait éloquent: «Mossendjo: état des lieux et perspectives». Se basant sur cet état des lieux, chacune des cinq commissions (promotion de l'économie locale; gouvernance urbaine et dynamique territoriale; promotion de la culture, etc.) a fait une série de propositions adoptées en plénière le 11 août, date de la clôture. Élargir l'assiette fiscale, créer et/ou réhabiliter des unités de production, valoriser des sites naturels à vocation touristique... Que de suggestions concrètes de relance de l'activité socio-économique à Mossendjo! Afin de concevoir un plan de développement communal, ces suggestions pertinentes devraient être soumises à l'examen des autorités locales et surtout nationales dont le préfet du Niari André Ovu qui a ouvert les travaux.

Peut-être un abandon de l'Etat et un problème d'égos des locaux!

Ces propositions ont beau être pertinentes et malgré le comité de suivi des recommandations mis en place et présidé par Jean-Romuald Mambou, leur application semble se heurter à plusieurs hypothèques. Bien que commune de plein exercice, Mossendjo ne vit que des subventions de l'Etat. Et ces subventions ne sont destinées (selon les orientations du Ministère de l'intérieur) qu'au fonctionnement et plus particulièrement au paiement des salaires des agents municipaux. Pire, ces derniers temps, ces subventions sont versées au compte-gouttes. Comme en témoigne la grève en cours suite au non-paiement des salaires depuis près de quatre mois déjà. Difficile donc de réaliser les investissements, pour

les voiries urbaines ou la création des unités de production. Et ce n'est pas tout. En dépit des raisons évoquées (participation aux festivités du 15 août à Madingou ou calendrier très chargé), l'absence des filons de la nomenclature mossendjoise, comme l'ancien député Lamy Nguelé, les sénateurs Emmanuel Boungouanza et Zely Pierre Inzoungou-Massanga, l'actuel député Tsala-Bienzé et l'homme d'affaires François Ndouna pourrait expliquer jusqu'à quel point l'unité, qui est à la base de tout progrès, manque terriblement entre les enfants de Mossendjo. Qu'à cela ne tienne, Mossendjo dispose, désormais, d'un plan de développement communal élaboré par et pour ses propres fils et filles, comme Henri Loundou-Aboucar qui a non seulement apporté une forte contribution financière, mais aussi a fait le déplacement de Mossendjo, malgré ses occupations professionnelles, sans oublier Florent Koko, l'unique opérateur économique présent à ces assises. Espérons que la deuxième édition des assises de Mossendjo, prévue dans deux ans, mobilisera davantage de monde.

John NDINGA-NGOMA

Nouveaux tarifs pour abonnement

	Congo	Francophone
6 mois	15.600	91 Euros
Retrait sur place:	23.400	182 Euros
Expédié:	23.400	Autres pays d'Afrique
1 an	46.800	96 Euros
Retrait sur place:	46.800	192 Euros
Expédié:	46.800	Europe
		96 Euros
		192 Euros
		Amérique-Asie
		100 Euros
		200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Championnat national d'élite Ligue 1

Bousculades en haut de tableau

Résultats: Munisport-A.C Léopards (1-5), A.S Cheminots-Diables-Noirs (0-1), F.C Kondzo-CARA (2-2), Etoile du Congo-Nico-Nicoyé (1-0), J.S.T-A.S.P (2-1), Diables-Noirs-J.S.P (2-1), Pigeon Vert-La Mancha (0-1), A.S Cheminots-Jeunes Fauves (0-0).

Le championnat national d'élite Ligue 1 redevient, totalement, en point de mire, même si à force d'être saucissonné il a quelque peu perdu de son intensité du début. Il y a bousculade en haut de tableau, pour la conquête des points, et un changement est intervenu derrière l'intouchable A.C Léopards de Dolisie (73 points, +45/30 matchs). Deux autres places, au moins, sont qualificatives pour les coupes africaines des clubs, l'année prochaine.

Matches remis et matchs programmés dans le calendrier initial, dont certains disputés aux dates décalées, alternent. On se surveille, maintenant, notamment entre Etoile du Congo (64 points, +37/32 matchs joués), Diables-Noirs (61 points, +25/30 matchs), J.S.T (60 points, +23/29 matchs), CARA (59 points, +30/30 matchs) et J.S.P (57 points, +20/31 matchs).

En bas de tableau, la relégation au visage lugubre guette quatre équipes: Pigeon Vert (10 points), Munisport (17 points), V.Club Mokanda (29 points) et Saint-Michel de Ouenzé (29 points). Mais, Jeunes Fauves (32 points), Patronage Sainte-Anne (33 points), A.S.P (34 points) ne sont pas encore sauvés.

Bref, la semaine écoulée a vu le leader, l'A.C Léopards de Dolisie, prendre largement le meilleur sur Munisport, au Complexe sportif de Pointe-Noire:



C'était entre Etoile du Congo et Nico Nicoye. (Ph. J.G. Eloué).

5-1, en match comptant pour la trente-deuxième journée. Avec un triplé de Harris Tchilibou (16e, 24e et 49e), côté Fauves du Niari. Des fauves toujours inaccessibles, parce qu'aucune équipe ne les atteint, même à la cheville.

De même, sur la même pelouse, les Diables-Noirs ont pu prendre la mesure de l'A.S Cheminots (1-0), en match remis de la 30e journée. Le mot de la fin leur est revenu, grâce au but sorti du petit pied d'Odilon Ombio "Chabo" (89e). Ces deux rencontres se sont disputées le samedi 3 septembre. Mardi 6 septembre, au Stade Président Massamba-Débat, à Brazzaville, le public était autour de F.C Kondzo-CARA et d'Etoile du Congo-Nico-Nicoyé. On ne voulait pas croire que F.C Kondzo tiendrait les Aiglons à la gorge. Au bout des cinq premières minutes de la partie, il menait déjà au score par 2-0. Buts de Samuel Foura et Yannick Mbongo. Les jeunes

de "Sans Fil" se sont bien mis en relief par leur football alerte. Les carottes n'étaient pas, pour autant, cuites, pour les Aiglons, appelés à refaire leur retard. Un pari qu'ils ont, finalement, relevé, grâce à Rudy Guelord Ebengo (50e) et Joseph Mbangou (90e +2), donc pendant le temps additionnel: 2-2.

Etoile du Congo et Nico-Nicoyé les ont relayés sur l'aire de jeu. Sans susciter une passion particulière. Et le public qui attendait de leurs débats des merveilles a dû attendre le dernier quart d'heure de la partie pour se mettre un but sous la dent: un penalty stellien transformé par Bersyl Obassi. C'est l'unique but de cette partie: 1-0, pour l'Etoile du Congo, qui se maintient, ainsi, à la deuxième place du classement provisoire. Mercredi 7 septembre étaient J.S.T et A.S.P, d'un côté, Diables-Noirs et J.S.P, de l'autre.

J.S.T l'a finalement emporté, par 2-1. Ayant égalisé, sur

penalty, par Francis Kabangu, alors qu'A.S.P avait ouvert le score par Ikama Oba, à la 44e minute de jeu. Mukanvula, à la 80e minute, faisait la différence. Tout de suite après, Diables-Noirs et J.S.P entraînent en lice. Pour une domination des jeunes de Poto-Poto ayant abouti à un penalty transformé en but par Guy Mbenza (30e). Cependant les Diables-Noirs répliquaient, sur penalty, eux aussi, transformé par Guelord Diafouka (42e). Et, quelques minutes après la reprise, au sortir d'une accélération rageuse dont il garde le secret, Kessel Tsiba Moukassa, escorté par les défenseurs adverses, offrait à Mvété Luyéyé le but victorieux des Diables-Noirs. On jouait la 53e minute de jeu: 2-1.

Jean ZENGABIO

Handball

L'élite sur le chemin des titres nationaux

Après avoir organisé les championnats juniors, à Kinkala, chef-lieu du département du Pool, la Fécohand (Fédération congolaise de handball) convie depuis le lundi 5 septembre, à Brazzaville, les équipes seniors à leurs championnats nationaux. Pour la 47e édition de l'histoire du jeu à sept au Congo.

Deux groupes ont été constitués, dans chaque version. Chez les dames, Abo-Sport, Pétrosport et Inter Club, logés dans le groupe A, ASEL, A.S Cheminots et CARA, dans le groupe B.

Dans la version masculine, Inter Club, Pétrosport et l'A.S Cheminots ont formé le groupe A, Etoile du Congo, Caïman et Patronage Sainte-Anne de Pointe-Noire, le groupe B.

Le premier tour a accouché des demi-finales, qui se disputent le vendredi 9 septembre. Inter Club en découdra avec CARA et ASEL, avec Abo-Sport, en dames. Au masculin, Inter Club affrontera Caïman, Pétrosport, Etoile du Congo. Ces joutes s'annoncent palpitantes.

D'ores et déjà, Abo-Sport est considéré comme le favori, pour le titre féminin. Comme au championnat communal où il a fait un sans-faute, on ne voit aucune équipe lui causer des soucis.

Chez les hommes, un gros point d'interrogation! L'incertitude demeure, tout étant possible entre les principaux protagonistes encore en lice.

Nous rappelons l'ensemble des résultats glanés jusqu'à mercredi 7 septembre:

Dames: Abo-Sport-Inter Club (35-17), ASEL-CARA (24-28), Abo-Sport-Patronage Sainte-Anne (39-19), A.S Cheminots-CARA (18-45), ASEL-A.S Cheminots (40-21), Patronage Sainte-Anne-Inter Club (18-32).

Hommes: Patronage Sainte-Anne-Caïman (24-22), Inter Club-Pétrosport (23-27), Etoile du Congo-Patronage Sainte-Anne (22-21), A.S Cheminots-Inter Club (23-32), Pétrosport-A.S Cheminots (38-18), Caïman-Etoile du Congo (26-21).

G.M.

IN MEMORIAM

10 Septembre 2011 - 10 Septembre 2016



Raïssa Emma Ursule Mamfoumbi. En cette date de triste anniversaire, la famille prie tous ceux qui l'ont connue, de se souvenir d'elle dans la prière. Des messes pour le repos de son âme seront célébrées, respectivement, à Brazzaville, Loudima et Madin-gou-gare, les 10, 18 et 25 septembre 2016.

Raïssa, ton amour pour la famille, ta générosité, ton franc-parler et ton courage resteront à jamais notre précieux héritage.

Voici 5 ans, jour pour jour, qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui sa servante

Que ton âme repose en paix !

Championnats nationaux de karaté

La suprématie était brazzavilloise

L'édition 2016 des championnats nationaux de karaté par catégories de poids et par équipes s'est disputée, du 26 au 28 août 2016, au gymnase du Stade d'Ornano, à Brazzaville. Deux journées qui ont sacré les budokas brazzavillois. Les cérémonies d'ouverture et de clôture étaient patronnées par Jean Nganga, conseiller représentant le ministre des sports et de l'éducation physique, assisté de Me Ondzé Doukaye, président de la FécoKa Ama (Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires). D'anciens présidents de ladite fédération, notamment Me Ngalessami Ibombo, Atipo Ludovic et "Chairman" Jacques Koyo ont rehaussé de leur présence ces cérémonies. Onze départements, au total, ont pris part aux compétitions, précédées le vendredi 26 août, par le stage de renforcement des capacités des arbitres. Il était animé par l'expert Maïxence Ondongo, président de la commission nationale d'arbitrage. Les kumitès (combats), toutes



Les budokas victorieux.

catégories confondues, ont commencé le samedi 27 août 2016. Les budokas du département de Brazzaville ont fait la différence, parce qu'étant plus outillés techniquement, tactiquement et physiquement. En tout cas, ils ont dominé, littéralement, l'ensemble des compétitions. Le département de Pointe-Noire occupe la deuxième

place, et celui de la Likouala, la troisième.

Interrogé sur le niveau technique des championnats, Me Mboungou Loulengui Kadafi, arbitre fédéral, membre de la délégation de Pointe-Noire, a affirmé: «Le niveau technique n'a pas comblé les attentes des organisateurs, à comparer avec les éditions précédentes. Et

pour cause ? Au niveau des départements, il n'y a plus assez de compétitions organisées par les ligues à tel enseigne que, les karatékas qui pourtant s'entraînent tous les jours n'attendent que le championnat départemental pour se mouvoir. Or, à l'époque, nous avions plusieurs activités à Pointe-Noire (coupe Me Diamesso, coupe Skci, coupe de la ville, la super coupe. Il y avait des rencontres amicales entre sous ligue et entre club. Tout ceux-ci ont disparu. Du coup, les karatékas vont au championnat national sans une compétition de haut niveau dans les jambes. Les résultats sont là» Pour le président Dominique Ondzé "Doukaye", les combats étaient, d'un niveau appréciable, et le fair-play, au rendez-vous. Il s'en est réjoui

Equateur Denis NGUMBI

Classement général. 1er Brazzaville: 8 Or, 7 Argent et 7 Bronze. Soit 22 médailles. 2e Pointe-Noire: 2 Or, 2 Argent et 4 Bronze. Soit 8 médailles. 3e Likouala: 1 Or

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kasal (face au ccd)
Brazzaville : 01 Av Cardinal emile Biyondza (face à la Maria)

Tel : (+242) 053010238 / 053501075
Tel : (+242) 055501071 / 055501073

www.gxinternational.net Nos partenaires

INSERTION LEGALE

Le Cabinet d'Avocats Yvon Eric IBOUANGA domicilié Immeuble SOPRIM, Patte d'Oie, face à l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature « ENAM », Appartement J.335 S, 4eme étage, Mougali III, Brazzaville Tél: 06.665.95.59/05.556.26.93/ 05.581.13.75, BP: 13525, Email: cabibouanga@yahoo.fr, République du Congo;

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

L'adjudication aura lieu le 24 septembre 2016 à 9 heures à la barre du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

On fait savoir à tous ceux à qui il plaira:

En vertu:

1°) - De la copie en bonne exécutoire d'un acte Notarié portant «*convention de crédit entre la Banque Congolaise de l'Habitat, en abrégé BCH, représentée par Monsieur Fadhel GUIZANI, Directeur générale de ladite Banque et la société Agricole, représentée par M.MOUETOUKOUENDA Jean Pierre*» établi le 18 juin 2012 par Maître Salomon LOUBOULA, Notaire Brazzaville;

2°) - D'un acte sous seing privé référencé 978/BCH/DG/DAJC-2015 portant «*Pouvoir spécial aux fins de saisie immobilière*» donné par le Directeur Général de la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) aux huissiers de justice instrumentaires, daté à Brazzaville du 05 octobre 2015.

Et par suite d'un commandement du Ministère des Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de Justice, Commissaires-priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, Titulaires d'un office sis 13, rue Dispensaire en face de l'Agence Crédit du Congo, Poto-Poto, Brazzaville Tél (242) 05.529. 47. 82/ 05.529.47.83 /06.668.70.49 /06.668.70.28; B.P.14642, l'un d'entre nous soussigné en date du 6 Novembre 2015 enregistré, valant saisie à partir de sa publication effectuée à la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Brazzaville, le 13 janvier 2016 sous le numéro de dépôt 15/4245;

Et à la requête, poursuites et diligences de la BANQUE CONGOLAISE DE L'HABITAT dite «*BCH*», société anonyme au capital social de 20.000.000.000 F.CFA, immatriculée au RCCM sous le numéro 07-B-744 dont le siège social est sis à Brazzaville, avenue Amilcar Cabral, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo.

Ayant pour conseil le Cabinet d'Avocats Yvon Eric IBOUANGA, Tél: 06.665.95.59/05.556.2

6.93/05.581.13.75, E-mail: cabibouanga@gmail.com, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo;

Il sera, le 24 septembre 2016 à 9 heures, procédé à la barre du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, sis Palais de Justice, Centre-ville, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble appartenant à Monsieur MOUETOUKOUENDA Jean Pierre, de nationalité congolaise, commerçant, marié, père de famille, domicilié 75, rue Balloys, à Brazzaville, dont la désignation suit:

Désignation: Immeuble urbain bâti, sis arrondissement n°5 Ouénzé, rue Balloys n°75 cadastré Section P, bloc 63, parcelle N°14, d'une superficie de 566,19m², objet du Titre Foncier N°11592

Mise à prix: Cent Millions (100.000.000) Francs CFA;

Outres charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix ci-dessus.

*Fait et rédigé à Brazzaville,
le 5 septembre 2016*

Par l'Avocat poursuivant soussigné

Maître Yvon Eric IBOUANGA

MINISTERE DES HYDROCARBURES
DIRECTION GENERALE DES HYDROCARBURES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°16-001 / MHC/DGH

1. La République du Congo, la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC), les sociétés Total E&P Congo, eni Congo (ENI Congo), Africa Oil & Gas Corporation (AOGC), Kontinent Congo S.A. (Kontinent), Petra Congo (PECTO) ont signé le 14 juillet 2015 l'Accord relatif au régime applicable aux permis d'exploitation Tchendo II, Tchibouela II et Tchibeli/Litanzi II et les Contrats de Partage de Production y relatifs.

Tchendo II, Tchibouela II et Tchibeli/Litanzi II constituent un bloc cohérent de permis d'exploitation dénommé «PNGF Secteur Sud» avec certaines installations interdépendantes.

Dans le cadre de la restructuration de leurs activités pétrolières en République du Congo, Total E&P Congo (opérateur) et eni Congo (non opérateur) ont décidé de renoncer à leurs participations dans les permis d'exploitation Tchendo II, Tchibouela II et Tchibeli/Litanzi II, avec effet au 31 décembre 2016.

2. Le Gouvernement Congolais par le biais du Ministère des Hydrocarbures sollicite des candidatures en vue de constituer la liste restreinte des sociétés internationales intéressées qui pourront participer à l'appel d'offres pour reconstituer les groupes contracteurs Tchendo II, Tchibouela II et Tchibeli/Litanzi II, par deux sociétés non affiliées, au moyen de la reprise des participations rendues disponibles, et la désignation de l'une d'elles en qualité d'opérateur avec effet au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

3. Les sociétés internationales intéressées sont invités à fournir à l'appui de leurs manifestations d'intérêt, les informations indiquant leurs capacités techniques et financières nécessaires à cet effet.

4. Les sociétés intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous par courrier ou par Tél (242) 04416 82 34/05 558 84 11 aux heures suivantes: de 8h30 à 14h (heure

locale: GMT +1) ou par courrier électronique à l'adresse suivante:

Direction Générale des Hydrocarbures.
B.P 2120, Brazzaville Tel: (242) 81 3740/
(242) 05 558 84 11/ (242) 04416 82 34
E-mail: dghsecretariat@gmail.com

5. Les manifestations d'intérêt devront parvenir par courrier postal, avec accusé de réception, ou transmis directement au cabinet du Ministre des Hydrocarbures, avec copie à la Direction Générale des Hydrocarbures, au plus tard le 16 septembre 2016 à 14 heures à l'adresse suivante:

Ministère des Hydrocarbures BP 2120
- Brazzaville - CONGO.
E-mail: E-mail:cabinet_mhccongo@yahoo.fr

*Fait à Brazzaville,
le 7 septembre 2016*

Le Directeur général des Hydrocarbures

**Serge Marie Aimé
NDEKO**



CELEC

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 1,5



7.000 FCFA



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 2,5



10.900 FCFA



Schneider Electric

Domaé

2.900 FCFA

legrand®

Prise Kaptika



400 FCFA



legrand®

Multiprise 2P+T

6.900 FCFA

legrand®

Hublot Rond



4.400 FCFA

6 Avenue Foch, Centre Ville Brazzaville République du Congo

Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 www.celecsa.com